



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

**2023**



# SOMMAIRE

1	Préambule	3
2	Grandes masses	4
3	Section de fonctionnement	6
4	Fiscalité locale	14
5	Section d'investissement	22
6	Projets de la mandature	25
7	Indicateurs financiers	30
8	Gestion de la dette	33
9	Trajectoire financière	36
A	Contexte économique	39
B	Loi de Finances 2023	47

# Préambule

# 2023



Le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** est un moment essentiel de la vie politique de la collectivité, qui a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires lui permettant d'exercer de manière effective, son pouvoir de décision en amont du vote du Budget Primitif (BP).

Les membres du Conseil municipal peuvent à cette occasion, au travers des orientations budgétaires proposées, échanger et faire valoir leur **vision de l'action publique**. En effet, le vote du budget consacre, sous le prisme des finances publiques, les **principales orientations du mandat** et les **modalités de mise en œuvre des politiques publiques** qui en découlent.

Le Débat d'Orientations Budgétaires s'appuie sur le présent Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui présente :

- **Le contexte économique et législatif** (annexe A, page 39 et annexe B, page 47) dans lequel va s'inscrire le vote du budget de la collectivité : cela comprend les prévisions économiques et les principales dispositions de la Loi de Finances pour 2023. Le cadre budgétaire fixé aux collectivités locales dans la Loi de Finances est, en effet, lié aux perspectives d'évolution des finances publiques, elles-mêmes dépendantes des prévisions économiques. Ces éléments de contexte sont par ailleurs importants localement pour la collectivité et le territoire car ils peuvent influencer sur l'évolution des taux d'intérêt et donc des charges financières pour la commune d'une part, sur le dynamisme économique local et de ce fait le dynamisme des produits de fiscalité d'autre part.
- **Les grandes orientations budgétaires** (page 4) proposées pour la Ville de Poussan en 2023 en fonctionnement et en investissement.
- **Les projets d'équipement de la mandature** (page 25) et en l'occurrence les actions prévues pour l'année 2023 par la Municipalité, programme qui pourra être mis en œuvre à travers les orientations budgétaires proposées.
- **Des éléments de prospective financière** (page 36) **et des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée** (page 33), afin de mesurer les perspectives et capacités financières de la collectivité sous un prisme pluriannuel et à l'horizon de la fin du mandat.

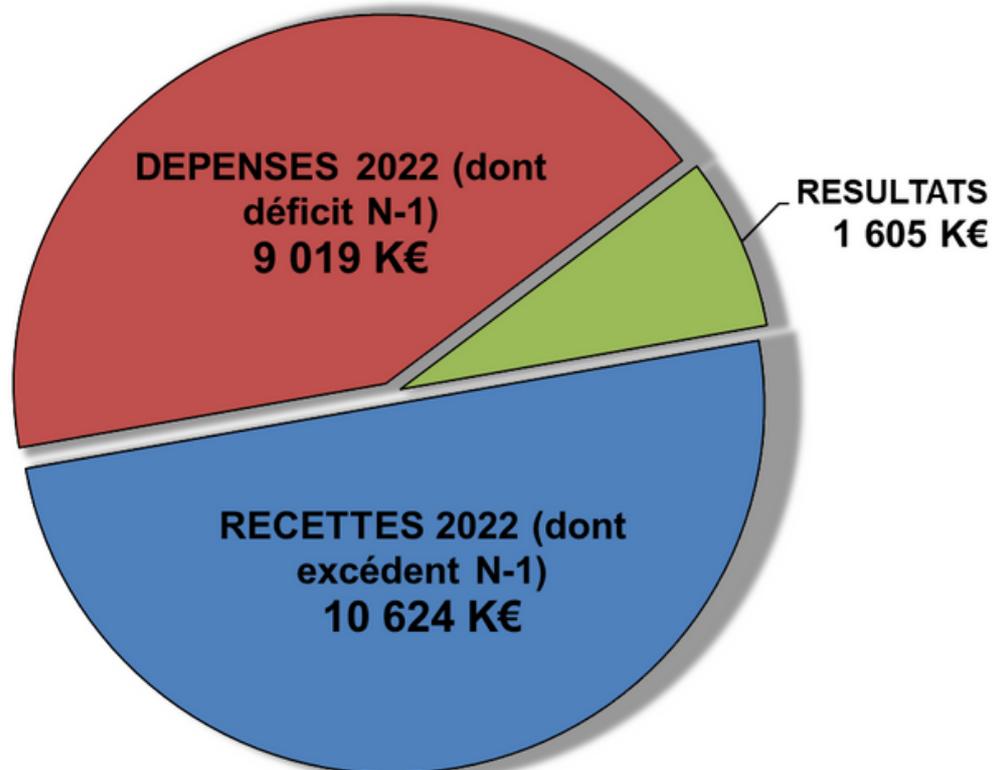
# Les grandes masses budgétaires

# 2023



Pour 2023, les résultats financiers de l'exercice antérieur seront intégrés [1] au Budget afin de présenter un Budget consolidé dès la phase d'élaboration du Budget Primitif.

## RESULTATS 2022 [TOUS FLUX FINANCIERS, EN K€]

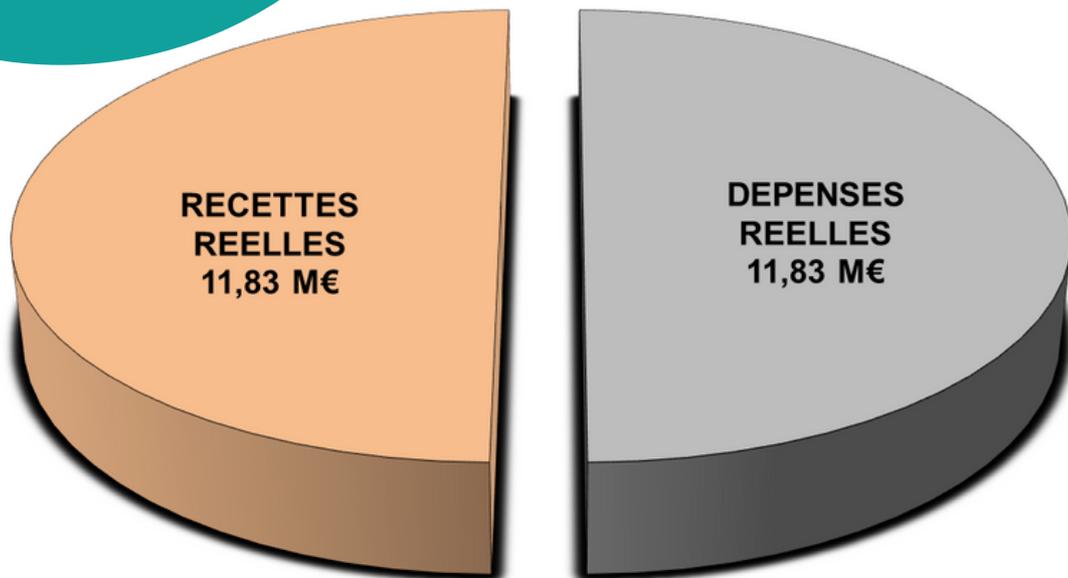


Le résultat consolidé fin 2022 est évalué à un solde positif de **1 605 K€**, résultat qui viendra incrémenter les capacités financières 2023 du Budget Principal de la Ville.

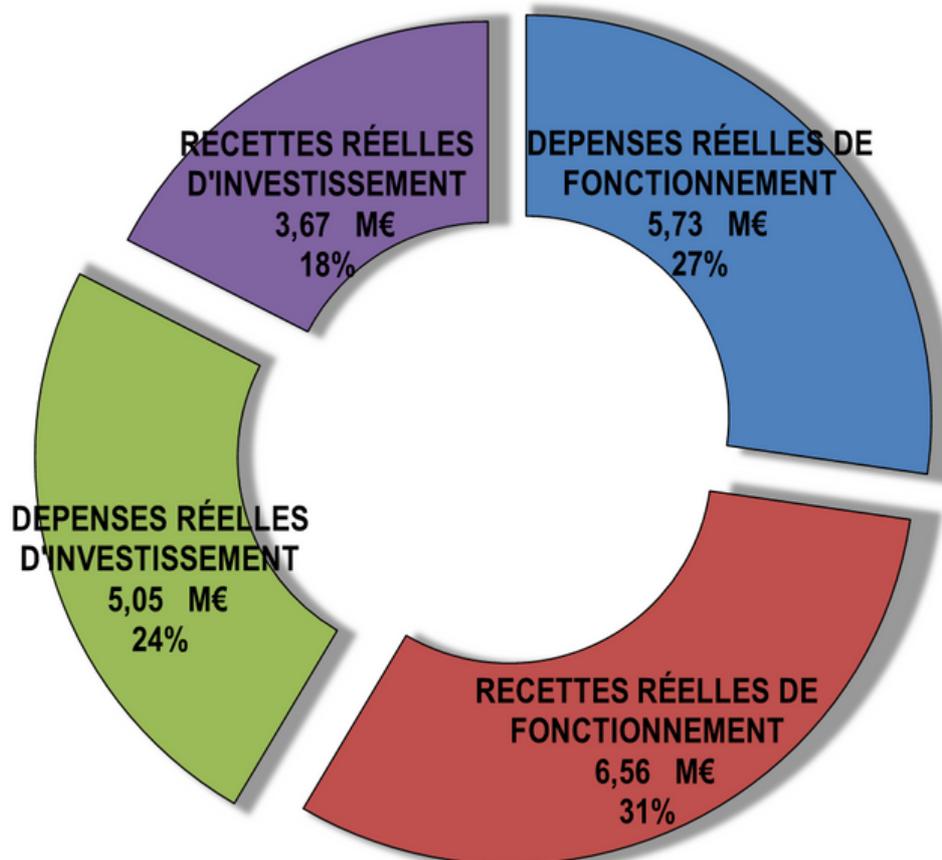
[1] Deux possibilités s'offrent aux collectivités et à leurs groupements lors de la phase d'élaboration budgétaire : soit intégrer les résultats de l'exercice en cours dès la phase d'élaboration du budget primitif soit intégrer les résultats à l'occasion d'une prochaine étape budgétaire (budget supplémentaire) qui a lieu à l'occasion du vote des comptes administratifs.

# Les grandes masses budgétaires 2023

## LES GRANDES MASSES 2023 [FLUX REELS, EN M€]



## REPARTITION PAR SECTION [HORS RESULTAT REPORTE, EN M€]



# La section de fonctionnement

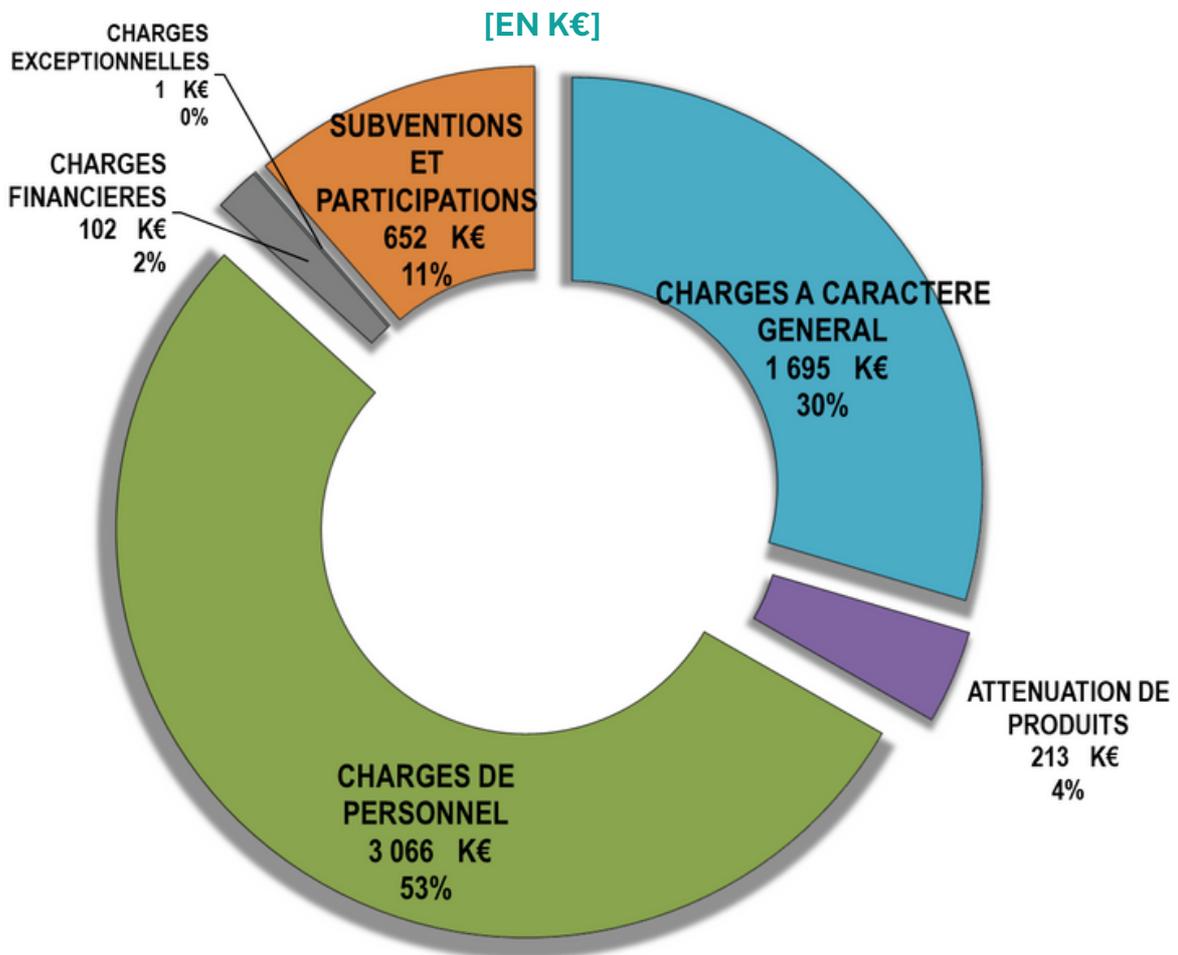
# 2023

## Les dépenses



Les dépenses réelles de fonctionnement : 5 729 K€

## REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Elles regroupent les dépenses courantes et récurrentes de la collectivité pour assurer le fonctionnement des services publics. Elles sont sans incidence sur le patrimoine et font l'objet d'une consommation immédiate.

Leur évolution est évaluée à la hausse de + 14,7% en 2023 par rapport au résultat financier anticipé de 2022.

# La section de fonctionnement

# 2023

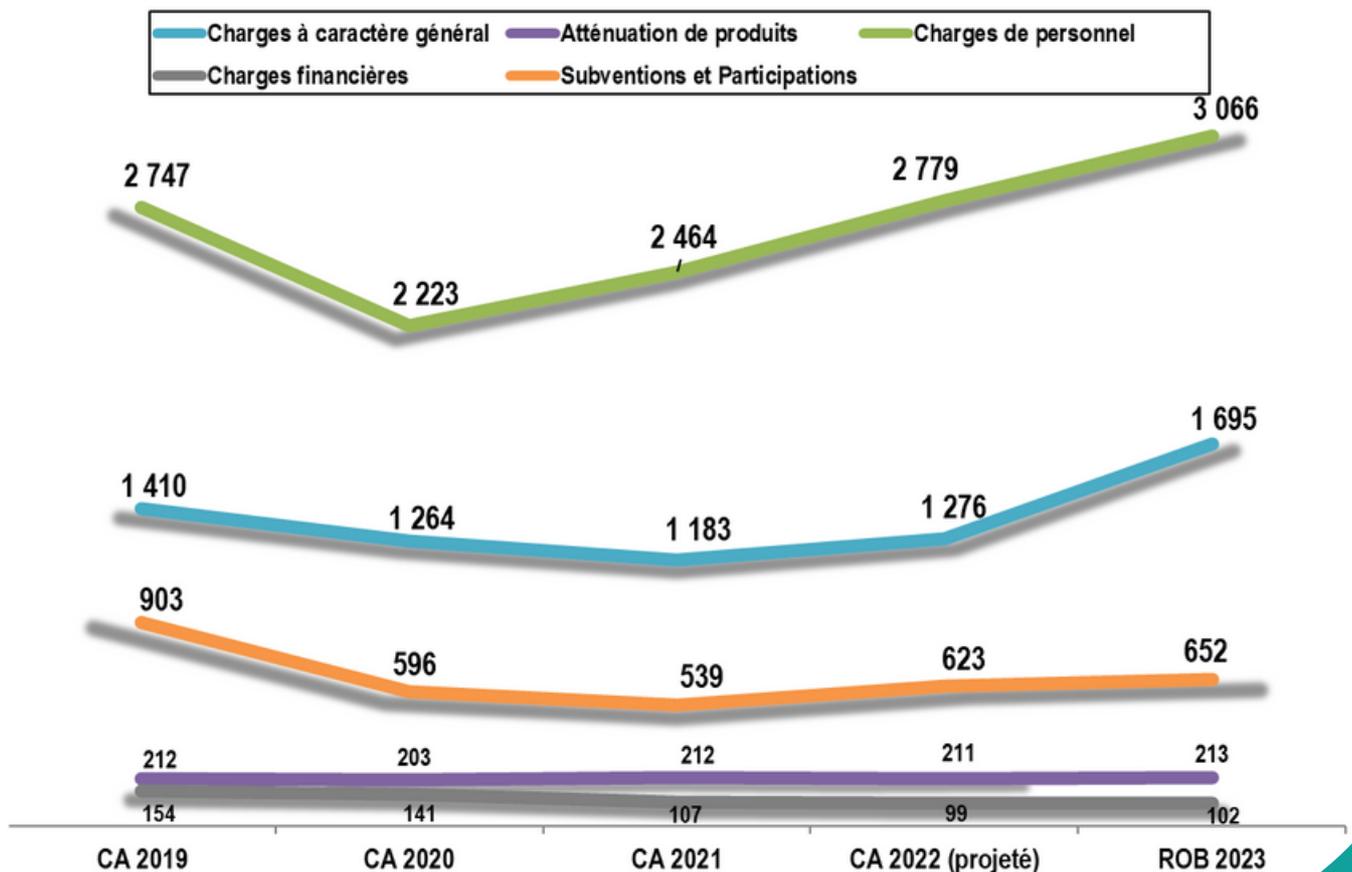
## Les dépenses



Acteur quotidien des services publics, les charges se rapportant au personnel constituent le principal poste de dépenses (53%), suivies des charges à caractère général (30%), des charges de gestion courante (11%) correspondant aux subventions aux associations locales et participations versées aux principaux partenaires institutionnels dont le SDIS (augmentation de +6%) et le CCAS, de l'atténuation de produits correspondant à la pénalité SRU (4%) et enfin des intérêts de la dette (2%).

## EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

[EN K€]



# La section de fonctionnement

# 2023

## Les dépenses



**Les charges à caractère général** atteindraient 1,69 M€, soit un niveau sensiblement à la hausse de + 32,8 % par rapport à celui de l'exercice 2022, à considérer eu égard principalement de la **crise énergétique** qui s'impacterait à hauteur de **+ 206 K€** (+ 115% des dépenses globales d'énergie), ce même en intégrant le bénéfice du bouclier tarifaire plafonnant le prix du MWh sur l'électricité des bâtiments publics.

Ainsi, le coût du gaz est multiplié par 4, celui de l'éclairage public par 1,5 (l'extinction partielle de nuit permet de réduire l'impact de - 17 K€) et celui de l'électricité des bâtiments publics à x 1,5 (x4 sans le bouclier tarifaire).

Par ailleurs, l'inflation constatée en 2022 se répercute sur le coût d'achat de biens et des services en 2023 (+ 5 à 10% sur les achats de matériel, petites fournitures, etc.). Exemple : la ramette de papier est passée de 2,5 € à 5,8 €.

Est également intégré le choix d'externalisation de prestations en communication (+ 16 K€) et la mise en œuvre de nouveaux contrats de maintenance obligatoire (+ 30 K€).

**Les charges de personnel** atteindraient 3,06 M€, soit un niveau notablement à la hausse de + 10,3 % par rapport à celui de l'exercice 2022, soit une variation en valeur de **+ 287 K€**, considérant les principales variables suivantes :

- **107 K€** correspondent à l'impact de la restructuration et du renforcement des effectifs, par le biais du **recrutement**, soit 37 K€ pour une création de poste nouveau sur 2023 (assistant(e) du service technique) et 70 K€ correspondant à l'impact des recrutements opérés en cours d'année 2022 sur une année pleine en 2023.
- **76 K€** à l'impact des **mesures gouvernementales** exogènes à la collectivité : impact de la hausse du point d'indice décidée en 2022 sur une année pleine en 2023 (+ 55 K€), revalorisation indice point plancher et GIPA (+ 21 K€).
- 38 K€ correspondent au coût de la **campagne de recensement de la population** (impact de + **27K€** considérant qu'en 2022, la collectivité avait supporté le coût de la tenue des bureaux de vote pour les élections à hauteur de + 11 K€).
- **37 K€** correspondent au Glissement Vieillesse Technicité, avec les avancements d'échelon 2023 (+ 11 K€), de grades 2023 (+ 10,5 K€) et à l'impact de ces mêmes évolutions de carrière survenues en cours d'année 2022 sur une année pleine en 2023 (+ 15 K€).

# La section de fonctionnement

# 2023

## Les dépenses



- **31 K€** correspondent à des revalorisation de **régime indemnitaire** (18 K€ en 2023, 13 K€ lié à l'impact de cette revalorisation en cours d'année 2022 sur une année pleine en 2023).
- **22 K€** correspondent à l'**augmentation des capacités d'accueil sur les cantines scolaires** pour répondre aux demandes croissantes des familles.
- **20 K€** correspondent à une prévision en cas de **requalification médicale** du cas d'agents actuellement en arrêt de travail.
- **19 K€** correspondent à la hausse des dépenses liées à l'**assurance du personnel** (cotisation : + 16 K€) et à la **médecine préventive** (cotisation : + 3 K€)
- **9 K€** sont provisionnés pour des **remplacements occasionnels**
- **5 K€** correspondent à la mise en place d'**astreintes technique et de sécurité**
- **-66 K€** d'économies sont générées par les **départs d'agents**, dont deux départs en retraite et un non-remplacement.

En 2023, le taux d'administration de la collectivité se situerait à **9,7 EQTP pour 1000 habitants [2]**, là où la moyenne nationale des communes de 5 000 à 10 000 habitants se situe à 14,3 EQTP pour 1 000 habitants **[3]**.

L'évolution financière des charges de personnel n'est pas neutre, mais elle demeure ainsi à un niveau somme toute raisonnable eu égard du ratio financier qui porte la part des dépenses réelles de fonctionnement consacrées aux dépenses de personnel à **53,5 % en 2023**, là où la moyenne des communes de 5 000 à 10 000 habitants se situe à 57,1 % **[3]**.

[2] Evaluation du nombre d'ETPT à 59,46 agents sur emplois permanents

[3] Source : DGCL 2022 sur 2021, les chiffres des collectivités locales, 8.8.a et 4.7.b

# La section de fonctionnement

# 2023

## Les dépenses



**Les charges de gestion courante** augmenteraient de + 4,3 % par rapport à l'exercice 2022, en raison de la hausse de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)(+ 21 K€), et de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) (+ 8 K€) L'enveloppe consacrée aux subventions aux associations demeure stable quant à elle (254 K€).

Sous réserve de réalisation d'un emprunt nouveau à hauteur de 423 K€, **les charges financières** seraient en hausse de + 2,7%, tout en bénéficiant de l'extinction de la dette ancienne contractée par la collectivité.

*Ce point est développé dans la partie consacrée à la structure et à la gestion de la dette.*

# La section de fonctionnement

# 2023

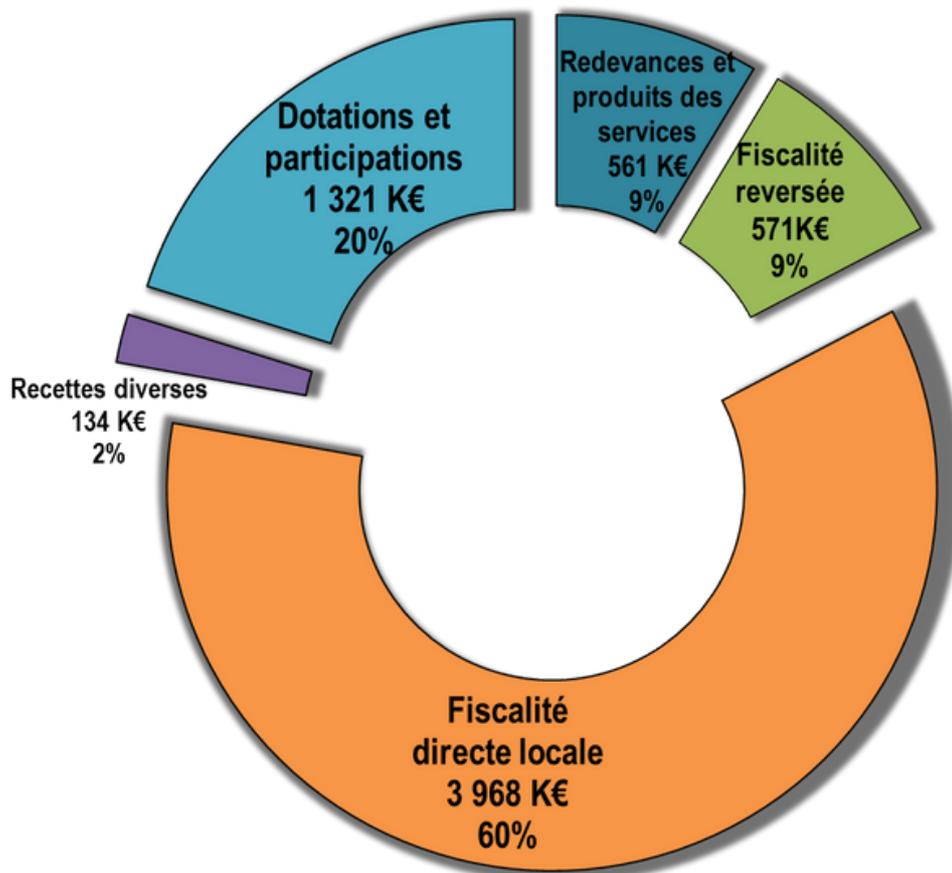
## Les recettes



**Les recettes réelles de fonctionnement : 6 556 K€**

## REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

[EN K€]



Leur évolution est évaluée à la hausse de + 3,6% en 2023 par rapport au résultat financier anticipé de 2022.

La fiscalité locale constitue indéniablement le pilier central des recettes de fonctionnement (60%), suivie des dotations étatiques et participations (20%) telles que les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre de la politique enfance jeunesse, des redevances et produits des services (9%), de la fiscalité reversée (9%), et à la marge, de recettes diverses (2%).

# La section de fonctionnement

# 2023

## Les recettes



**Les redevances et produits des services** atteindraient **561 K€**, soit un niveau 2% plus bas par rapport à celui de 2022 (- 12 K€), exercice qui avait bénéficié d'un encaissement de la vente de l'énergie photovoltaïque de l'année 2021 et 2022 (+ 6 k€) et d'une forte demande en concessions funéraires (+ 6 K€).

Ces produits comprendraient la participation des familles aux services péri et extra-scolaires (323 K€) étant précisé qu'il n'est pas prévu de hausse de la tarification de ces services municipaux, les redevances d'occupation du domaine public (201 K€), le remboursement de Sète Agglopôle Méditerranée pour la gestion de la collecte des encombrants et le transport scolaire des sorties piscines (17 K€), les concessions de cimetière (10 K€) ou encore la vente d'énergie photovoltaïque au titre de 2023 (6 K€).

**Les dotations et participations** s'élèveraient à **1 321 K€** dont 928 K€ de dotations étatiques dont le niveau serait parfaitement stable, réparties comme suit :

- Dotation Forfaitaire : 419 K€ (+ 2 K€ par rapport à 2022)
- Dotation de Solidarité Rurale : 337 K€ (+ 27 K€ par rapport à 2022)
- Dotation de Péréquation : 172 K€ (- 11 K€ par rapport à 2022)

Les autres recettes principales sont les compensations fiscales, le soutien financier de la CAF (272 K€) à travers la Prestation Sociale Unique (PSU) et la Convention Territoriale Globale (CTG), le soutien financier de l'Etat au dispositif de la cantine à 1 € mis en place par la collectivité (78 K€), la dotation pour le recensement (11 K€ pour un coût supporté par la collectivité de 38 K€), la dotation pour la prise en charge de la délivrance des cartes nationales d'identité et passeports (9 K€), le FCTVA volet fonctionnement (6 K€)

# La section de fonctionnement

# 2023

## Les recettes



**La fiscalité reversée** s'établirait à **571 K€** répartis comme suit :

- Attribution de compensation (AC) : 429 K€
- Fonds de Péréquations des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) : 127 K€
- Dégrèvements de taxes fiscales acquittées par la collectivité sur les exercices antérieurs suite à une démarche d'optimisation : 15 K€

**Les recettes diverses** atteindraient **134 K€**, comprenant notamment les locations de biens pour 97 K€ et les remboursements de l'assurance du personnel pour 30 K€.

**La fiscalité locale** s'établirait à **3 968 K€** soit un niveau en hausse de +8% par rapport au résultat anticipé de 2022 (+ 293 K€)

Ses différentes composantes connaîtront des évolutions notables :

- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont évalués à **350 K€** pour 2023 contre 452 K€ en 2022 avec une projection prudentielle de ralentissement du marché immobilier.
- La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) est évaluée à **162 K€** (stable).
- La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes électriques, les droits de place rapporteraient quant à eux **44 K€**.
- Les Taxes Foncières et d'Habitation rapporteraient à la collectivité **3 407 K€** et verraient leur produit augmenter de + 393 K€ par rapport à 2022 (3 014 K€), sous l'effet des bases (+ 245 K€), dont l'évolution forfaitaire pour 2023 a été fixée nationalement à + 7,1%, ainsi que sous l'effet des taux dont la hausse est envisagée à hauteur de + 5% (+ 148 K€).

## LA FISCALITÉ : UN CONTEXTE FORTEMENT CONTRAINT NÉCESSITANT LA MOBILISATION DE NOUVELLES RESSOURCES FISCALES

Depuis maintenant 3 ans, les collectivités locales se posent la question de l'accès aux ressources dans un **contexte de hausse des prix et de stagnation des dotations** de l'Etat. Ainsi, les collectivités locales se trouvent confrontées à des choix difficiles : **assurer la continuité, voire l'extension des services publics proposés aux citoyens et maintenir un niveau d'investissement conséquent, tout en préservant leurs marges de manœuvre financière.**

Dans un tel contexte, la Ville de Poussan souhaite recourir, de façon limitée, au levier fiscal. En effet, **depuis 9 années, la collectivité a su maintenir ses taux de fiscalité constants**, portant ses efforts de gestion sur les dépenses de fonctionnement. Le comparatif des taux de fiscalité (carte ci-après) appliqués par les communes de l'EPCI permet également de rappeler que la Ville de Poussan a des taux de fiscalité peu élevé au regard de sa population, et que malgré la hausse envisagée, les taux resteront plus bas que d'autres villes du territoire.

Il est donc attendu de mobiliser, en parallèle de la taxe sur le foncier bâti et non bâti, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux peut désormais fluctuer.

Pour rappel il est nécessaire de faire évoluer le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) pour faire évoluer celui de la Taxe d'Habitation qui s'applique désormais aux seules Résidences Secondaires (THRS).

Ainsi, afin d'évaluer le produit de la fiscalité communale strictement nécessaire à la couverture des hausses à prévoir sur ses charges de gestion, il a été projeté les indicateurs ci-après :

- Evolution forfaitaire des bases fiscales estimées à 7.1 % en 2023 (mesure gouvernementale)



# La section de fonctionnement

# 2023

## La fiscalité locale



- Evolution à la hausse du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), Non-Bâties (TFNB) et du Taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)

Dans un tel cadre le taux de la TFPB augmenterait de 44,67 % à 46,90% (soit + 2,23 points), le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFNB) 76,08% à 79,88% (soit + 3,8 points) et le taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) passerait de 18,46 % à 19,38 % (soit + 0,92 points), sous l'effet d'une hausse applicable de 5%.

## AGIR POUR L'AVENIR

La première partie du mandat 2020-2026 aura incontestablement été marquée par la crise sanitaire, puis par la flambée des prix des suites du conflit russo-ukrainien et désormais par la crise énergétique, autant d'évènements exogènes qui ont pourtant impacté de plein fouet la gestion quotidienne de la collectivité et corollairement ses marges financières.



# 1

**MAINTENIR SON OFFRE DE SERVICES PUBLICS** à la hauteur des attentes de la population implique de maintenir les moyens dévolus au fonctionnement de ces services, qui malgré une gestion optimisée doivent continuellement faire face à la hausse des prix.



# 2

**DISPOSER DES MOYENS** pour assurer l'entretien et les réparations courantes de son patrimoine bâti existant, longtemps sous-entretenu et présentant aujourd'hui un état de vétusté marqué.



# 3

**PREPARER L'AVENIR** en investissant dans le territoire communal pour le doter des équipements nécessaires à l'amélioration de son cadre de vie et à la réussite de son développement.



# 4

**AGIR EN RESPONSABILITE EN MAITRISANT LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE**, car les possibilités de demain sont les choix d'aujourd'hui, les finances communales doivent faire l'objet d'une gestion durable dans le temps. Garantir une situation financière saine au sortir du mandat implique de réviser la stratégie financière de la collectivité et de résorber le problème structurel qu'elle connaît en fonctionnement et qui s'accroît à mesure des évènements conjoncturels.

# La section de fonctionnement

# 2023

## La fiscalité locale



## EVOLUTION DU PRODUIT FISCAL

K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Impôts ménages larges</b>	<b>2 684</b>	<b>2 787</b>	<b>2 846</b>	<b>2 948</b>	<b>3 060</b>	<b>3 487</b>
Produit TH	1 328	1 381	1 408	84	79	138
Produit FB	1 209	1 244	1 273	2 731	2 844	3 200
Produit FNB	62	67	66	63	63	69
Taxe additionnelle FNB	0	0	0	0	0	0
Compensations fiscales	86	96	99	70	74	79
Effet lissage fiscal	0	0	1	-22	-18	-18
Rôles supplémentaires	13	10	7	4	3	3
<b>Fonds de péréquation fiscaux</b>	<b>142</b>	<b>127</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>128</b>	<b>127</b>
Solde FPIC	142	127	132	132	128	127
<b>Dotation communautaire nette</b>	<b>526</b>	<b>429</b>	<b>429</b>	<b>406</b>	<b>429</b>	<b>429</b>
Attribution de compensation	526	429	429	406	429	429
<b>Produit fiscal large</b>	<b>3 365</b>	<b>3 353</b>	<b>3 415</b>	<b>3 467</b>	<b>3 602</b>	<b>4 028</b>

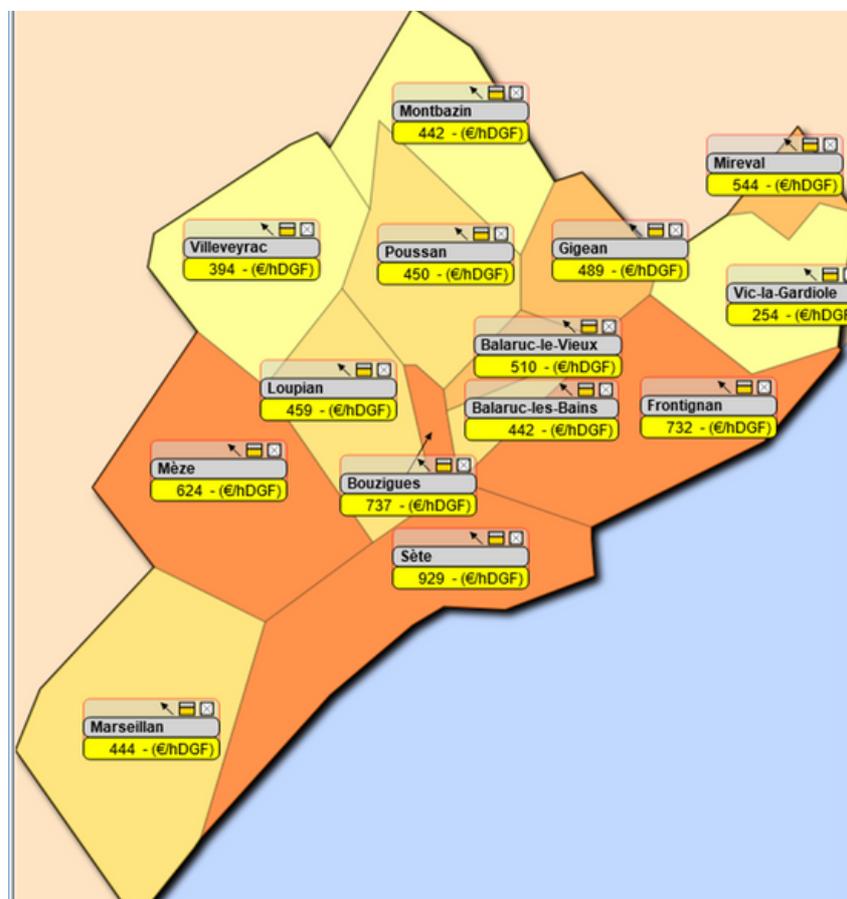
## EVOLUTION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux Taxe Habitation	18,37%	18,46%	18,46%	18,46%	18,46%	18,46%
Taux Foncier Bâti	23,11%	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%
Taux Foncier Non Bâti	76,08%	76,08%	76,08%	76,08%	76,08%	76,08%

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux Taxe Habitation	18,46%	18,46%	18,46%	18,46%	19,38%
Taux Foncier Bâti	23,22%	23,22%	44,67%	44,67%	46,90%
Taux Foncier Non Bâti	76,08%	76,08%	76,08%	76,08%	79,88%

*Rappel : le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de la Commune est passé à 44,67% en 2021 en raison de la récupération à son profit de la part départementale de cette taxe, dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales.*

## CARTOGRAPHIE DES PRODUITS FISCAUX 2021 DE FONCIER BATI SUR LES COMMUNES DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE



Pour autant, un taux ne faisant pleinement sens qu'en s'appliquant à une base, la Ville de Poussan se situait en 2021 en **9ème position** au niveau du produit perçu de TFPB par habitant DGF, ce qui signifie que les bases sur lesquelles s'appliquent son taux sont relativement faibles comparées aux autres Communes.

# La section de fonctionnement

# 2023

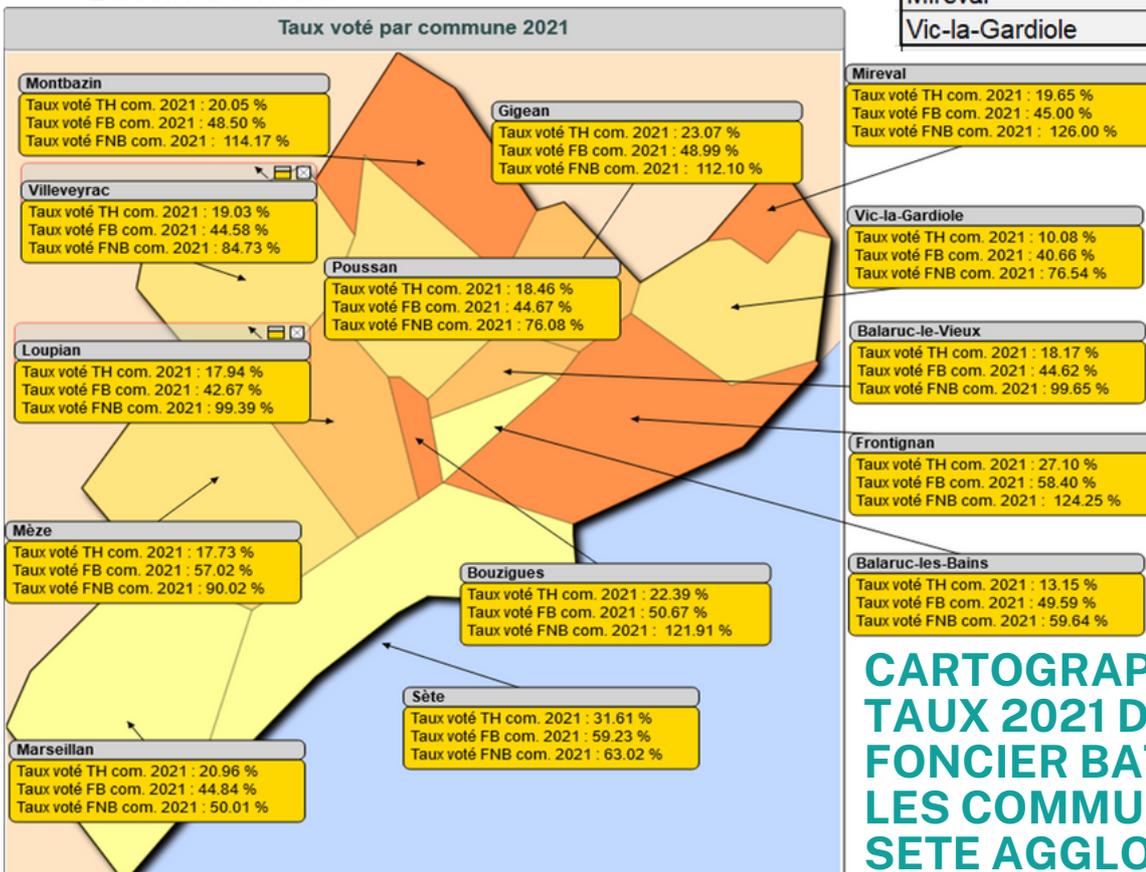
## La fiscalité locale

A titre indicatif, en 2021, le taux de la Ville de Poussan se situait en **6ème position** parmi les taux les plus bas au sein des 14 Communes de Sète Agglopolé Méditerranée.

En 2023, dans une hypothèse de hausse de son taux et sous réserve des décisions des organes délibérants des autres territoires, la Ville de Poussan figurerait alors en **7ème position** parmi les taux les plus bas soit un rang conforme à son classement démographique de 7ème Commune du Bassin de Thau.

	Taux voté TFPB 2021
Sète	59,35%
Frontignan	58,40%
Mèze	57,02%
Bouzigues	50,67%
Balaruc-les-Bains	49,59%
Gigean	48,99%
Montbazin	48,50%
Marseillan	44,84%
<b>Poussan</b>	<b>44,67%</b>
Balaruc-le-Vieux	44,62%
Villeveyrac	44,58%
Loupian	42,67%
Mireval	42,20%
Vic-la-Gardiolo	40,66%

	Taux voté TFPB 2023 (sous réserve des décisions des organes délibérants)
Sète	59,35%
Frontignan	58,40%
Mèze	57,02%
Bouzigues	50,67%
Balaruc-les-Bains	49,59%
Gigean	48,99%
Montbazin	48,50%
<b>Poussan</b>	<b>46,90%</b>
Marseillan	44,84%
Balaruc-le-Vieux	44,62%
Villeveyrac	44,58%
Loupian	42,67%
Mireval	42,20%
Vic-la-Gardiolo	40,66%



**CARTOGRAPHIE DES TAUX 2021 DE FONCIER BÂTI SUR LES COMMUNES DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE**

# La section de fonctionnement

# 2023

## La fiscalité locale

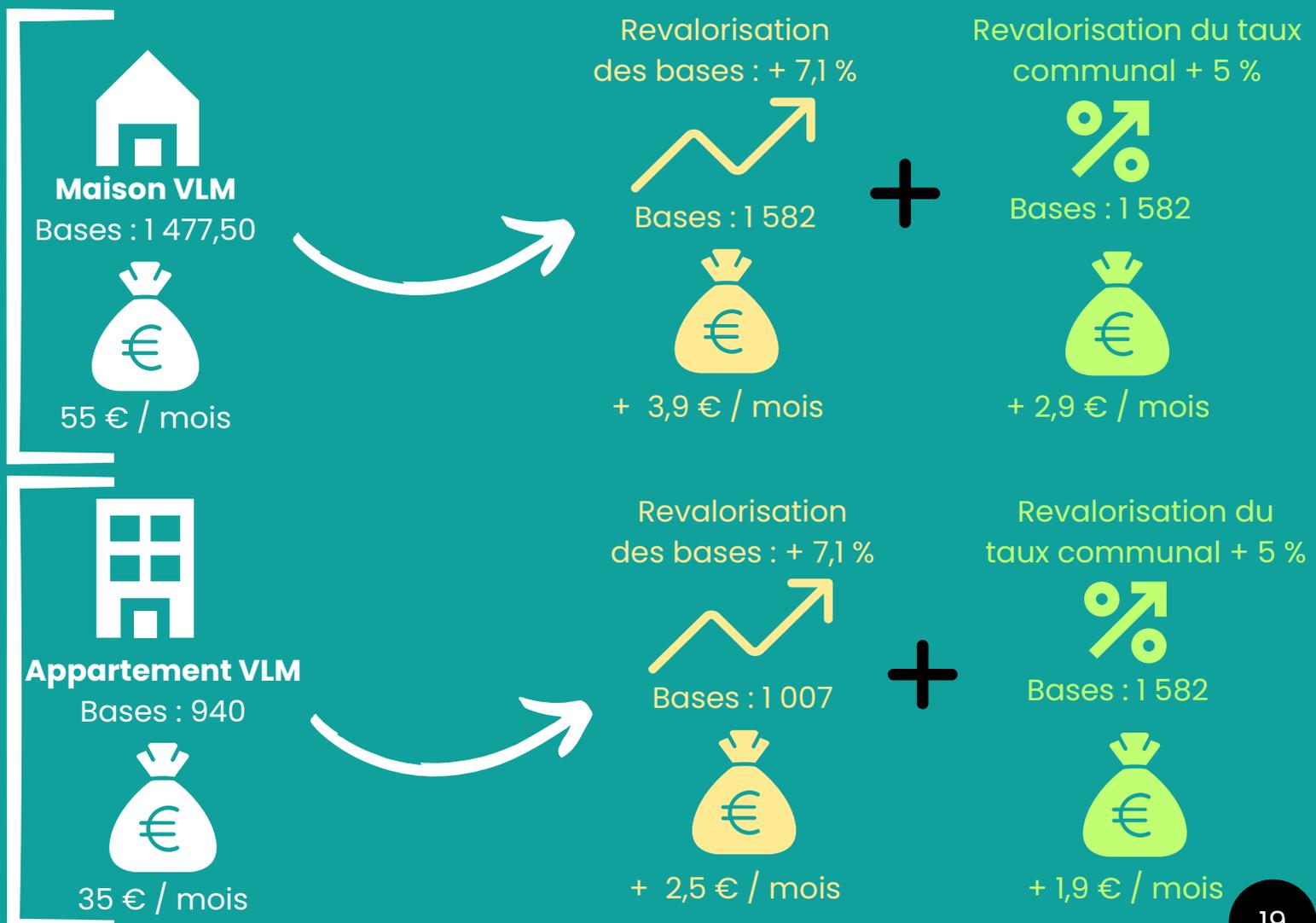


### LA FISCALITÉ : IMPACT SUR LES CONTRIBUABLES POUSSANNAIS

La Valeur Locative Moyenne (VLM) est un très bon indicateur, c'est la moyenne des valeurs locatives brutes de la Commune (somme des valeurs locatives divisée par le nombre de locaux).

Sur cette base, l'augmentation du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de 5%, soit 2,23 points, engendre une hausse en valeur de + 2,9 € / mois pour une maison de VLM et à + 1,9 € / mois pour un appartement de VLM.

### EXEMPLES D'IMPACT DE LA REVALORISATION DES BASES ET DE LA HAUSSE DU TAUX COMMUNAL SUR LA PART COMMUNALE DE TFPB



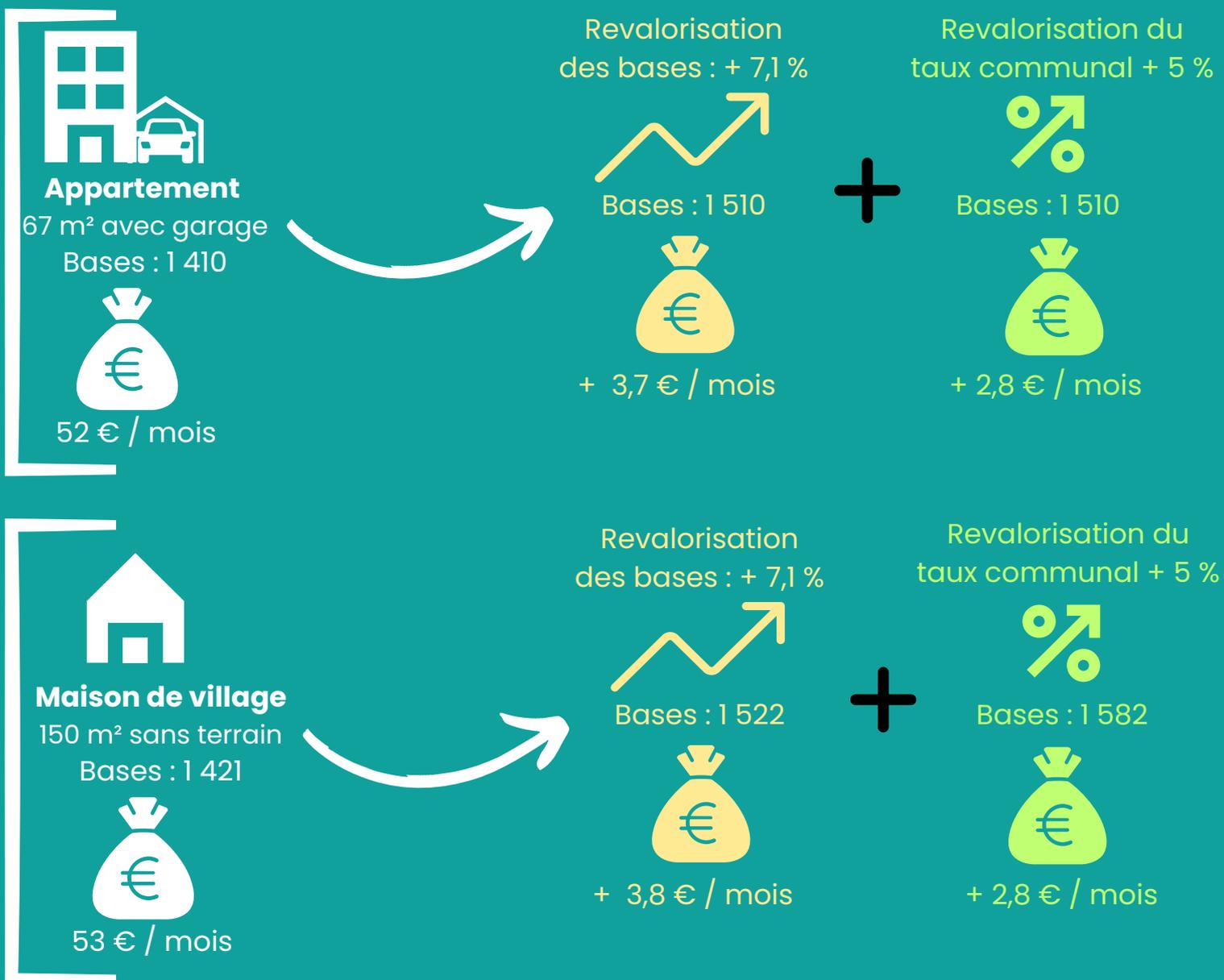
# La section de fonctionnement

# 2023

## La fiscalité locale



### EXEMPLES D'IMPACT DE LA REVALORISATION DES BASES ET DE LA HAUSSE DU TAUX COMMUNAL SUR LA PART COMMUNALE DE TFPB



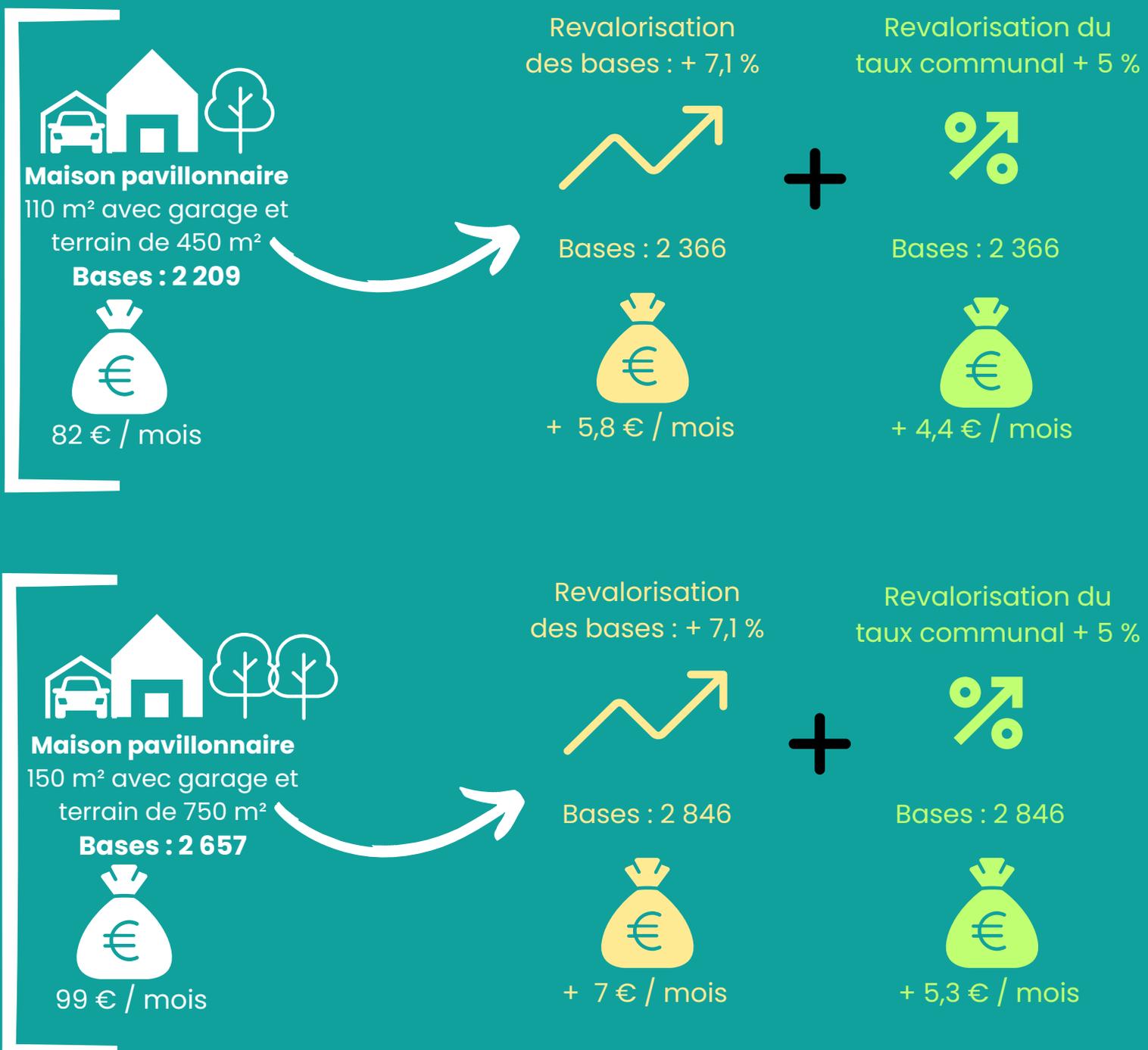
# La section de fonctionnement

# 2023

## La fiscalité locale



### EXEMPLES D'IMPACT DE LA REVALORISATION DES BASES ET DE LA HAUSSE DU TAUX COMMUNAL SUR LA PART COMMUNALE DE TFPB



# La section d'investissement

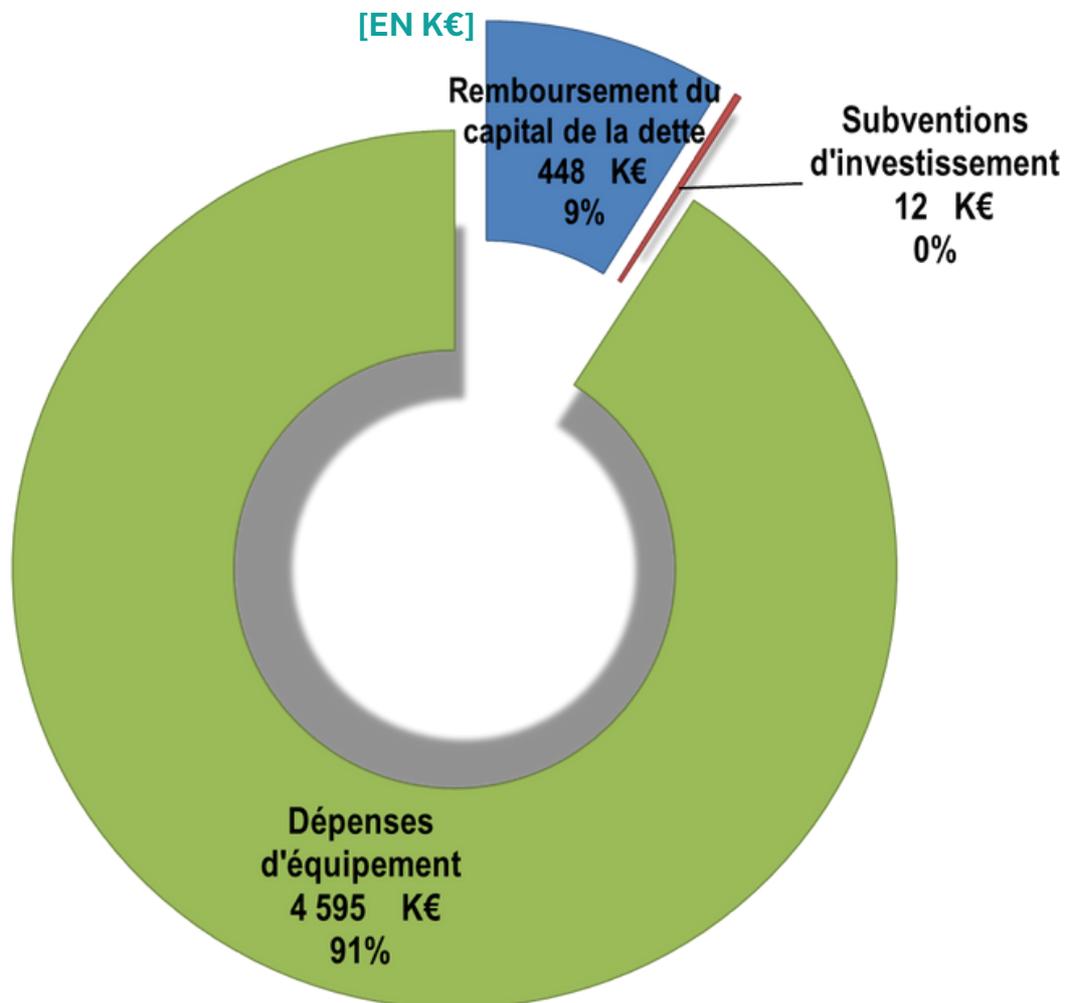
# 2023

## Les dépenses



**Les dépenses réelles d'investissement : 5 055 K€**

## REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



Les dépenses d'équipement constitueraient en 2023 le principal poste (4,59 M€) des dépenses réelles d'investissement, suivi du remboursement en capital de la dette (448 K€), et des subventions versées (12 K€).

Il est à rappeler le montant du Programme Pluriannuel d'Investissement qui consacre 22,2 M€ aux dépenses d'équipement sur la période 2020-2026, soit un niveau annuel moyen d'investissement de 3,7 M€.

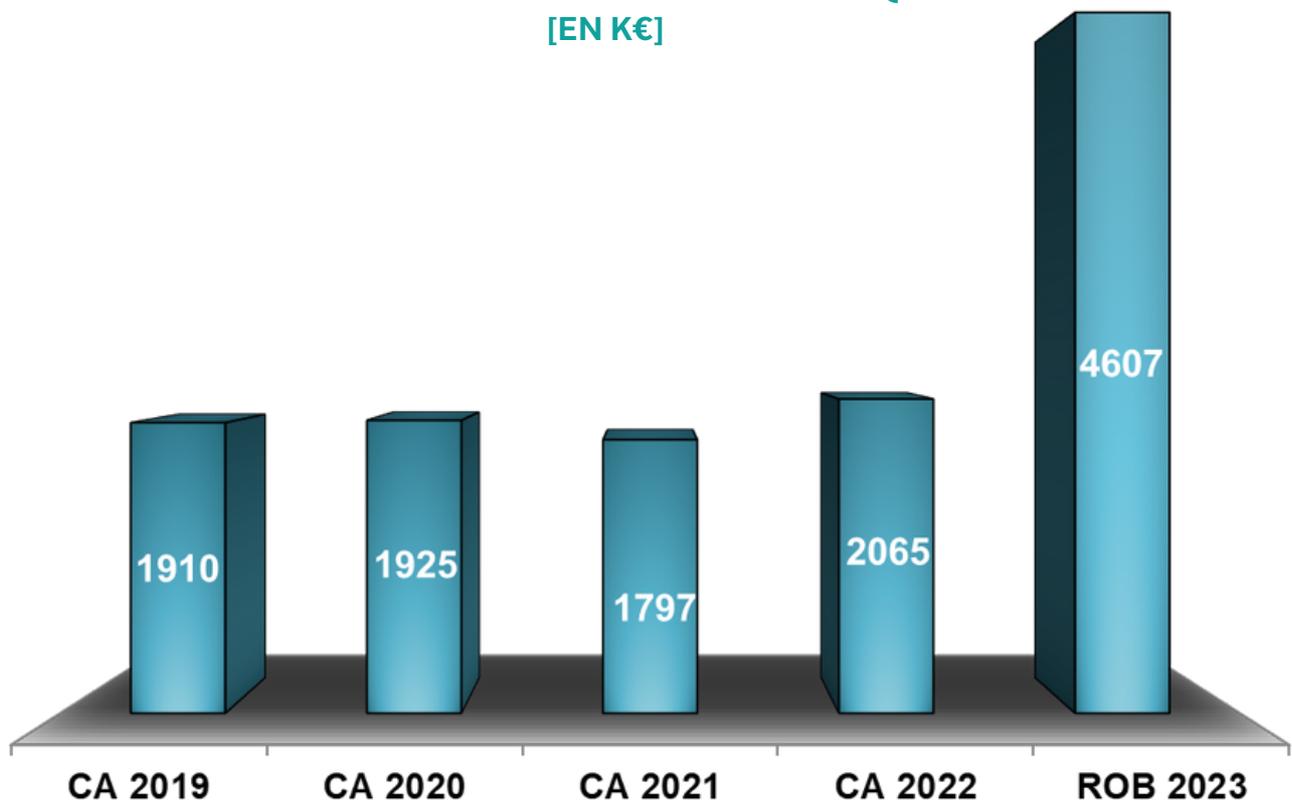
# La section d'investissement

# 2023

## Les dépenses



## EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT [EN K€]



Selon les grandes orientations définies par l'équipe municipale pour le mandat 2020-2026, les dépenses d'équipement en 2023 consacreront :

- **455 K€** au **renforcement de l'attractivité du territoire**
- **1 853 K€** à l'**amélioration du cadre de vie**
- **783 K€** pour la **redynamisation du centre-bourg**
- **1 083 K€** pour l'**enfance, jeunesse et loisirs**
- **120 K€** au **développement du territoire**
- **312 K€** à la **modernisation des services publics**

En 2023, le niveau des dépenses d'équipement brut de la Ville de Poussan est **2,6 fois plus important** à celui des communes de la strate **[4] : 747 €/habitant** contre 278 € en moyenne.

[4] DGCL, chiffres des collectivités 2022 sur 2021, 4.7.b

# La section d'investissement

# 2023

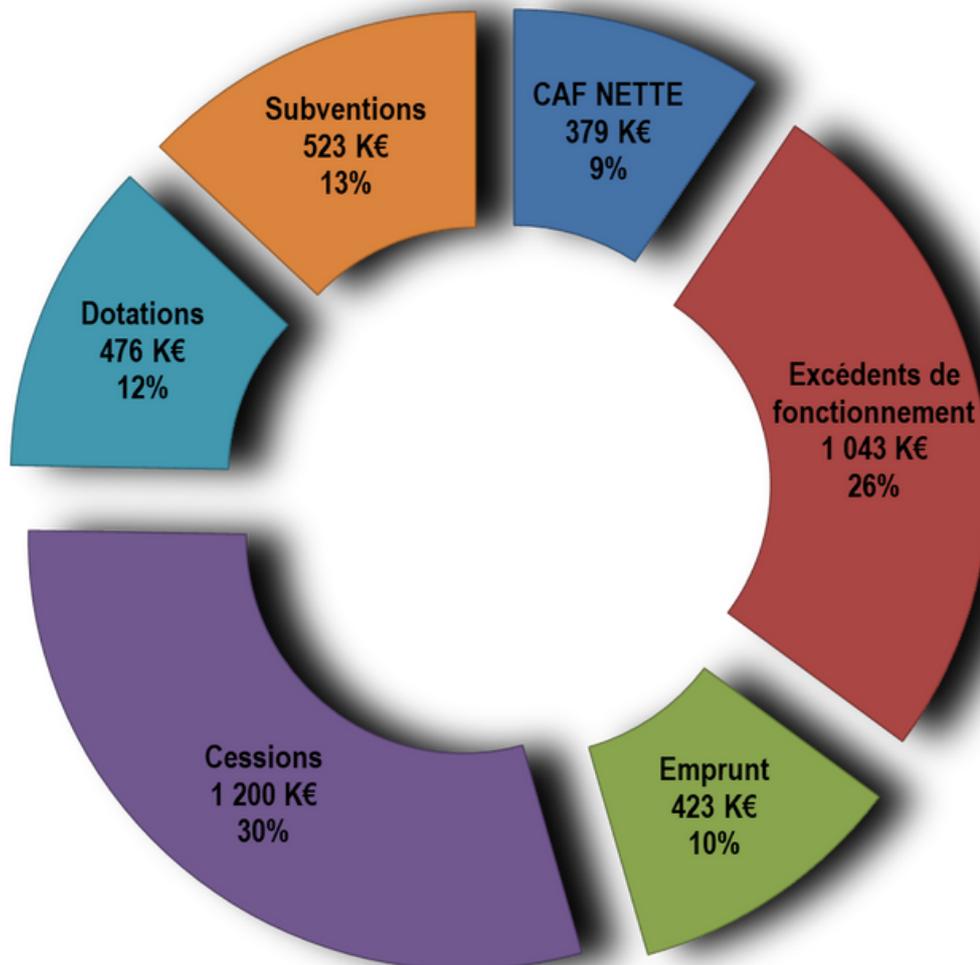
## Les recettes



Les recettes réelles d'investissement : 3 665 K€

## FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

[EN K€]



En hausse de 122 % par rapport au niveau anticipé de 2022, les recettes réelles d'investissement seraient constituées en premier lieu par la cession de la cave coopérative (30%) suivies par les excédents de fonctionnement (26%), des subventions perçues (13%), des dotations reçues (12%) avec notamment le FCTVA, du recours à l'emprunt nouveau (10%) et de l'autofinancement : Capacité d'Autofinancement Nette (9%)

# Les projets de la mandature 2023



## 1 RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



### AMENAGEMENT DE L'ESPACE SAINT-ROCH

La Municipalité envisage, en effet, de restaurer et transformer la destination d'un bâtiment patrimonial, ancienne chapelle du XIXème siècle, d'une surface au sol de 600 m<sup>2</sup>, attenant à un parc arboré.

Cet équipement présente un intérêt pluri-communal et aura vocation à être un **haut-lieu d'animation de la vie locale** à l'échelle de plusieurs communes du nord du Bassin de Thau.

De par sa position géographique empreinte d'une centralité privilégiée, la Ville de Poussan serait en capacité d'offrir, à travers cet **équipement structurant** implanté en cœur de ville, un lieu de proximité à vocation globale, intégrant des espaces modulables, d'activités et de services, tout en étant dans un esprit fédérateur de mixité territoriale, sociale et intergénérationnelle.

Ce lieu regrouperait le CCAS, différents partenaires institutionnels, ainsi que les acteurs culturels qui le souhaitent.

Cet équipement intégrerait de fait différents espaces modulables : espace médiathèque, ludothèque, espace d'exposition, espace de coworking, ainsi qu'un large pôle de services à la population à caractère social et numérique.

Coût global : 3,8 M€  
Coût 2023 : 302 K€



Etudes :  
2022-2023



Travaux :  
2024-2025

## AUTRES POSTES DE DEPENSES :

- Etudes sur la **restauration de la chapelle des Pénitents** : 20,2 K€
- Acquisition de matériel d'exposition : 6,5 K€
- Travaux de rénovation de la toiture de l'église : 10 K€
- Travaux de **rénovation** du **complexe sportif** : 116,5 K€ dont changement du grillage du tambourin (26 K€), passage en LED de l'éclairage du dojo et du terrain d'honneur (90 K€)

## 2 AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

### DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DU GROUPE SCOLAIRE DES BAUX

La Municipalité envisage de réhabiliter l'environnement paysager des écoles afin d'améliorer le cadre de vie.

Les enjeux autour de ce projet sont multiples :

- Favoriser le cycle naturel de l'eau en permettant une meilleure infiltration dans le sol et en promouvant sa réutilisation à l'usages des écoles
- S'adapter et lutter contre le changement climatique en vue de préserver la santé et la qualité de la vie en milieu urbain (créer des îlots de fraîcheur et apaiser les espaces ludiques)
- Resituer au cœur de l'aménagement et des usages de la cour le bien-être des enfants en concevant des espaces adaptés à l'épanouissement, au développement moteur, social et psychologique de chacun
- Créer plus de lien entre tous les acteurs de la communauté éducative et sensibiliser au respect de l'environnement

 Etudes :  
2022



Travaux :  
2023-2024



**Coût global : 627 K€**  
**Coût 2023 : 257 K€**



## AUTRES POSTES DE DEPENSES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT :

- **Poursuite du plan de végétalisation** de la ville, développement des ruches communales : 45,5 K€
- Création de jardins partagés : 8,5 K€



## AUTRES POSTES DE DEPENSES EN MATIERE D'AMENAGEMENT URBAIN :

- Révision du Plan Local d'Urbanisme : 20,2 K€
- Réaménagement de l'**Avenue de la Gare phase 2** (289 K€ en 2023 sur un projet global de 488 K€)
- Réaménagement de l'**Avenue Marcel Palat** (109 K€ en 2023 sur un projet global de 217 K€)
- Réaménagement du **Chemin du Giradou** (417 K€ en 2023 sur un projet global de 737 K€)
- Autres voiries, aménagements divers et signalétique : 237 K€
- "Opération façade" : 12 K€
- Installation de l'éclairage public en LED : 150 K€
- **Extension de la vidéoprotection** : 264 K€



## 3 REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG

### RENOVATION PATRIMONIALE DES HALLES CENTENAIRES

La Municipalité rénove cet édifice emblématique de son héritage historique.

Les enjeux autour de ce projet sont multiples :

- Sauvegarder et valoriser le patrimoine communal,
- Favoriser la redynamisation économique du centre-ville,
- Permettre le développement de manifestations culturelles et festives pour en faire un espace de vie central.



Etudes :  
2022



Travaux :  
2023-2024

Coût global : 821 K€  
Coût 2023 : 588 K€



## AUTRES POSTES DE DEPENSES :

- Sonorisation du centre ville : 10 K€
- Acquisition foncière pour aménagement du parking S. BONNET : 160 K€
- Aménagement du parking du collège : 25 K€



# 4

## ENFANCE, JEUNESSE, LOISIRS

### REHABILITATION GENERALE DU GROUPE SCOLAIRE DES BAUX

Soucieuse de satisfaire à l'obligation d'entretien de son patrimoine bâti et de garantir une meilleure qualité d'accueil aux élèves scolarisés dans ce Groupe scolaire, la Municipalité a fait de ce projet une priorité de son mandat, avec 3 volets inhérents au projet :

- Participer à la transition écologique avec la rénovation énergétique des bâtiments
- Favoriser l'inclusion avec la mise en accessibilité et la sécurisation du site
- Améliorer le cadre de vie scolaire par la réfection des espaces



Etudes :  
2021-2023



Travaux :  
2024-2025



**Coût global : 2,3 M€**  
**Coût 2023 : 249 K€**



### AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE CANTINE



Etudes :  
2021-2022



Travaux :  
2023-2024

**Coût global : 645 K€**  
**Coût 2023 : 402 K€**



### AUTRES POSTES DE DEPENSES EN MATIERE D'ENFANCE, JEUNESSE, LOISIRS :

- Mobilier et équipement des écoles : 9 K€
- Equipement de capteurs en CO2 : 8,7 K€
- Rénovations diverses sur bâtiments : 35 K€
- Rénovation de la MJC : 10 K€
- Aménagement de l'Espace Jeunes : 7 K€
- Rénovation de l'aire de jeux de l'Avenue de la Gare : 20 K€



### AMENAGEMENT DU PARC SPORTIF ET DE LOISIRS DES BAUX

Cette opération, d'aménagement d'un terrain en état de friche d'une surface de 1,8 hectares, répond donc à la fois à l'objectif d'offrir aux habitants un parc urbain de proximité où de nombreuses activités peuvent être pratiquées par



Etudes :  
2021-2022



Travaux :  
2023-2024

**Coût global : 577 K€**  
**Coût 2023 : 342 K€**



toutes les générations, et corollairement à l'objectif de développer une zone favorisant la biodiversité animale et végétale en milieu urbain.

Ce parc comprendra des espaces de promenade, de détente, au calme et ombragés où l'on pourra retrouver quelques jeux pour enfants, des espaces d'échanges et de repos. L'ambiance y sera apaisée, fortement végétalisée dans une volonté d'oasis urbaine. Il intégrera également des espaces multi-activités, notamment pour le sport, des lieux de rencontre et de pique-nique et sera susceptible d'accueillir les événements et festivités de la vie locale, dans une volonté d'espace accueillant et animé.

## 5 DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Budget participatif : 20 K€
- Etudes pour l'extension du cimetière : 20 K€
- Réserve foncière agricole : 75 K€



## 6 MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS

- Communication : 33 K€, dont **refonte du site internet** (25 K€)
- Informatique et outils numériques : 56 K€, dont nouveau portail famille enfance-jeunesse (28 K€) et logiciels-métiers (18 K€)
- Réaménagement de l'Hôtel de Ville : 29 K€
- Fin des études pour création d'un nouveau centre technique et clôture du terrain : 46 K€
- **Audit énergétique du patrimoine communal** et installation de compteurs divisionnaires : 48,7 K€
- Acquisition de matériel et outillages techniques : 29,5 K€
- Acquisition de matériel péri et extrascolaire : 15 K€
- **Réaménagement du poste de police municipale** : 50 K€
- Acquisition de matériel de police : 5 K€



# Les indicateurs financiers

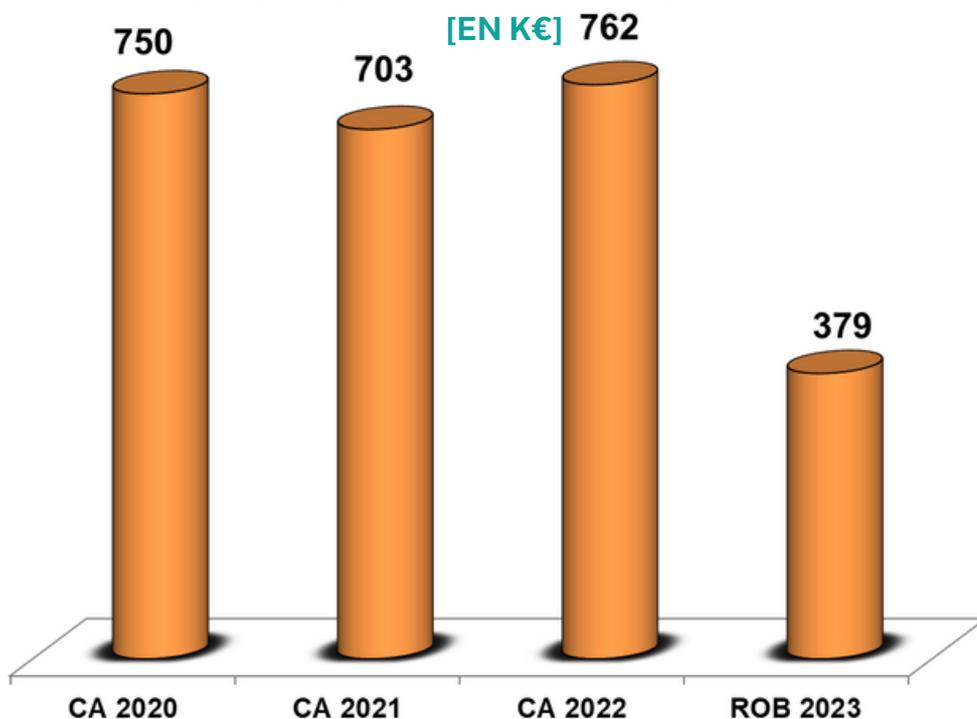
# 2023



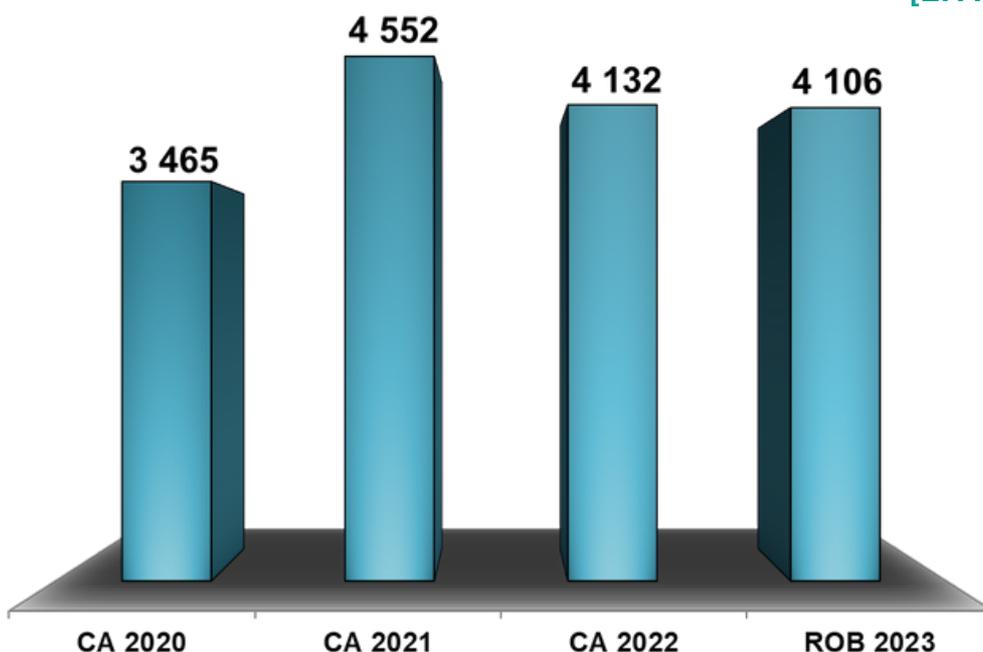
## TABLEAU FINANCIER

Indicateurs financiers	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (projeté)	ROB 2023
Epargne brute	1 257 K€	1 378 K€	1 263 K€	1 204 K€	827 K€
Epargne nette	694 K€	750 K€	703 K€	762 K€	379 K€
Résultat consolidé de fin d'exercice avec RAR	1 067 K€	901 K€	2 139 K€	1 605 K€	0 K€
Recours à l'emprunt	500 K€	0 K€	668 K€	1 000 K€	423 K€
Stock de la dette au 31/12/N	4 093 K€	3 465 K€	4 552 K€	4 132 K€	4 106 K€
Taux d'endettement	61,23%	58,56%	78,47%	65,28%	62,64%
Capacité de désendettement	<b>3,3</b>	<b>2,5</b>	<b>3,6</b>	<b>3,4</b>	<b>5,0</b>

## EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE

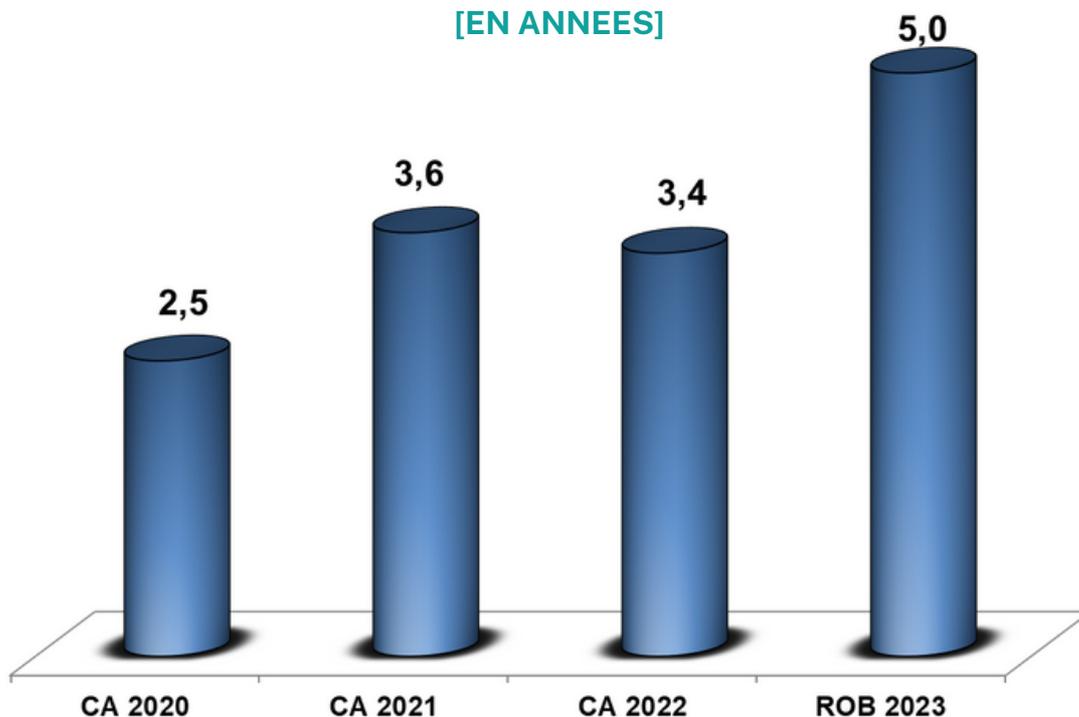


### EVOLUTION DU STOCK DE DETTE [EN K€]



### EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

[EN ANNEES]



# Les indicateurs financiers 2023



En 2023, la mobilisation de plusieurs leviers permet à la Ville de Poussan de financer d'importants projets : elle maintient son **stock de dette constant**, et présente un **très bon niveau de solvabilité**, au travers d'une capacité de désendettement de 5 années (le seuil d'alerte étant fixé à 12 années).

**L'épargne nette demeure positive** bien qu'en baisse par rapport à 2022, justifiant dès lors le recours modéré au levier fiscal, afin d'assurer pour l'avenir le financement des services offerts à la population ainsi que les grands projets du mandat.



# La gestion de la dette

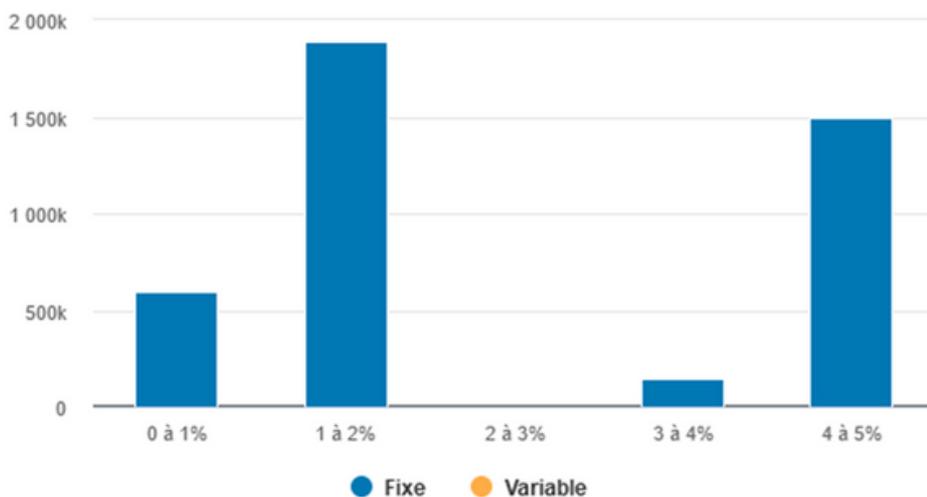
# 2023



## Répartition de l'encours de dette au 1er janvier 2023

La dette de la Ville de Poussan est composée de 10 emprunts et est évaluée à 4 131 951 € au 1er janvier 2023 pour un taux moyen de 2,36%.

### REPARTITION DE L'ENCOURS PAR TRANCHES DE TAUX



Le portefeuille présente un niveau maximal de sécurisation, 100% de l'encours étant assis sur taux fixe, ce qui permet de gérer de manière parfaitement prévisible les flux liés au remboursement en capital et intérêts.

L'état de la dette avait fait l'objet d'une étude en 2019 afin d'analyser les conditions de sortie des contrats à taux fixe. Celle-ci avait mis en perspective que le coût des pénalités de sortie appliqué aux différents contrats ne permettait pas d'envisager de manière favorable une renégociation bancaire.

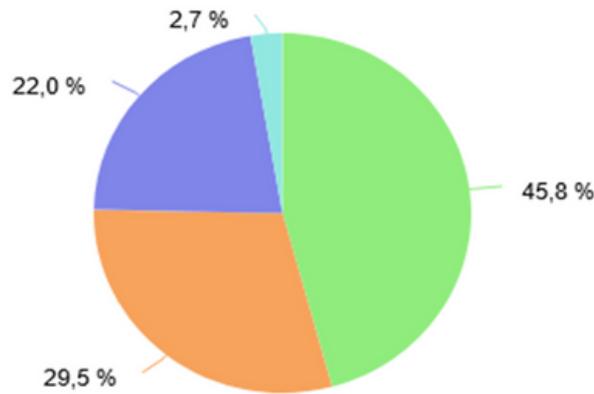
TEG résiduel	%	Encours
< 1%	14,44	596 811,77
1 à 2%	45,79	1 892 003,30
2 à 3%	0,00	0,00
3 à 4%	3,57	147 330,89
4 à 5%	36,20	1 495 804,90
Total		4 131 950,86

# La gestion de la dette

## 2023

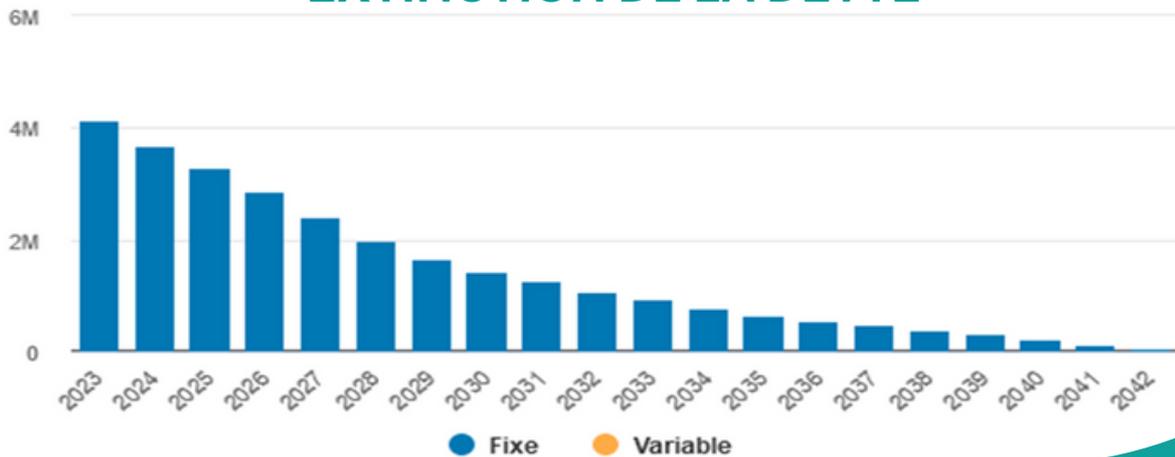


### REPARTITION DE L'ENCOURS PAR PRÊTEUR

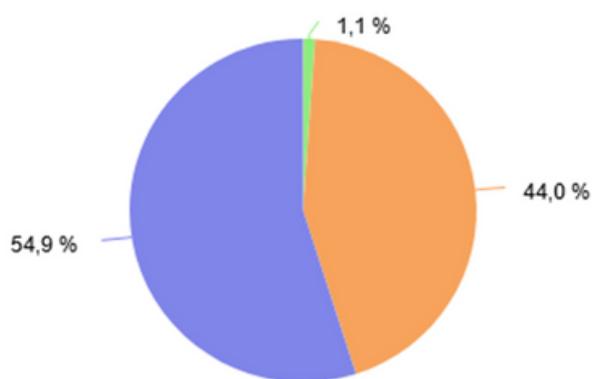


Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Crédit Mutuel	-	45,8	1 891 128,67
Caisse de Crédit Agricole	-	29,5	1 220 849,73
Caisse d'Epargne	-	22,0	908 115,87
C.L.F./DEXIA	-	2,7	111 856,59
TOTAL			4 131 950,86

### EXTINCTION DE LA DETTE



## DUREE DE VIE RESIDUELLE



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	45 939,60
5 - 10 ans	1 816 020,73
10 - 20 ans	2 269 990,53
TOTAL	4 131 950,86

Il est à noter qu'il reste un emprunt venant à échéance cette année, l'extinction des prochains contrats se faisant en 2028.

## Perspectives pour 2023

La Ville de Poussan a sécurisé en 2022 son recours à l'endettement par la contractualisation en 2021 d'un emprunt de 1,67 M€, bénéficiant ainsi de conditions de taux fixe à 1%.

Le projet de Budget 2023 intègre un recours à l'emprunt à hauteur de 422 694 €. Au 31 décembre 2023, avec une simulation de taux à 3,5 % sur 20 ans, l'annuité de la dette s'élèverait à 550 370 €, avec un remboursement du capital de 448 200 € et des intérêts de 102 170 €, pour un emprunt mobilisé en septembre. Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2023 serait de 4 106 445 €.

La Ville de Poussan a un encours de dette qui s'établit **667 € par habitant**, là où la moyenne de la strate est à 691 € par habitant [5].

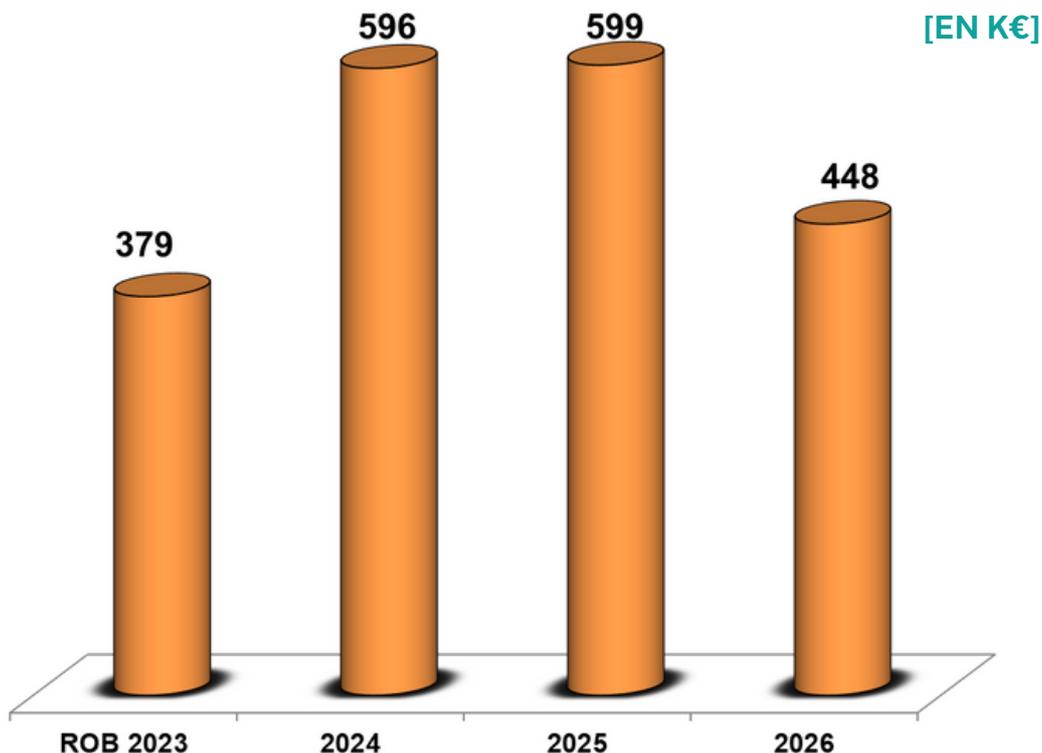
## Prospective financière

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est l'occasion de présenter, de façon générale, les projections financières pluri annuelles dans le cadre d'hypothèses partagées et ce afin d'alimenter au mieux le débat public.

### Hypothèses de construction du scénario prospectif :

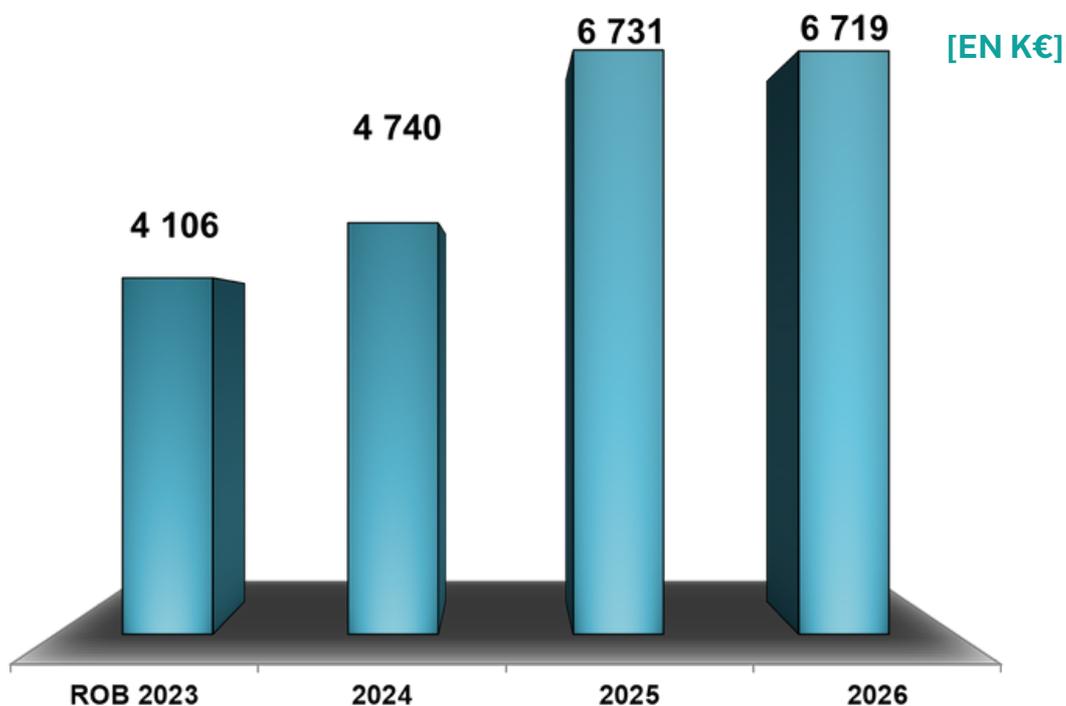
- Volume d'investissement de 16,4 M€ sur la période 2023-2026
- Evolution des charges de fonctionnement courant de + 1,8% en moyenne
- Evolution de bases fiscales indexées sur l'inflation
- Mobilisation du levier fiscal (TFPB, TFNB et THRS) en 2023 uniquement

## PROJECTION DE L'EPARGNE NETTE 2023-2026

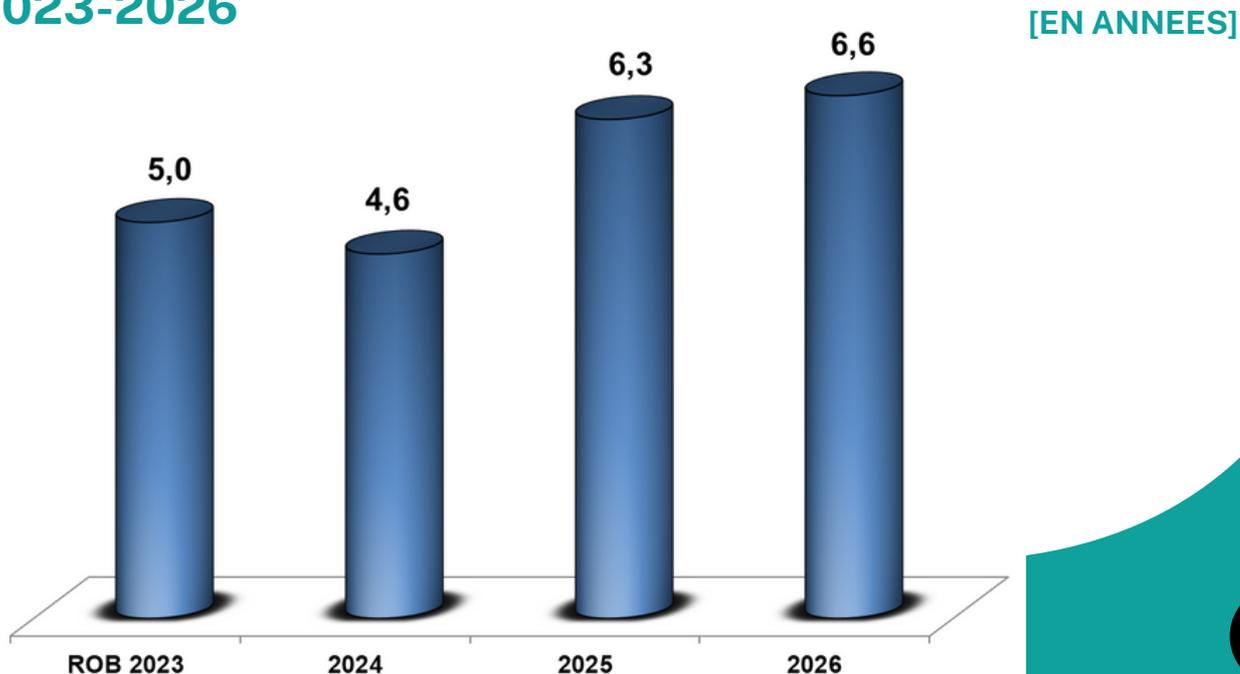


## Prospective financière

### PROJECTION DU STOCK DE DETTE 2023-2026



### PROJECTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT 2023-2026



## Prospective financière



Tout en portant un **programme d'investissement ambitieux de 22,2 M€** sur le mandat qui implique une mobilisation à cet effet de 5,8 M€ d'emprunt sur la période 2020-2026 combinée à une recherche active de subventionnement (5,2 M€), la situation financière au sortir de ce dernier en 2026 serait saine, notamment grâce à l'activation du levier fiscal en 2023 qui s'ancre dans une vision durable de la gestion des finances de la collectivité : **épargne nette à 448 K€, stock de dette à 6,7 M€** et **capacité de désendettement à 6,6 années**, laissant ainsi toutes les marges de manœuvre pour poursuivre la bonne gestion et le développement du territoire communal sur le mandat suivant 2026-2032.



A noter qu'avec la réforme des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Ville de Poussan a un **risque certain dans l'avenir de perdre le bénéfice de la part cible de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**. Elle aurait une garantie de sortie égale à 50% de la DSR cible 2025, soit 119 K€ en 2026 (237 K€ en 2025) et 0 K€ en 2027, un élément à garder en tête pour l'avenir.



## Environnement économique international

L'année 2022 a été marquée par un ralentissement du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial associé à une hausse généralisée de l'inflation. Ce ralentissement de la croissance devrait se confirmer en 2023 avec une inflation qui devrait ralentir, tout en demeurant élevé.

### PREVISION DE CROISSANCE DU PIB MONDIAL

	2022	2023	2024
<b>Monde</b>	3,4%	2,9%	3,1%
<b>Pays avancés</b>	2,7%	1,2%	1,4%
<b>Etats-Unis</b>	2,0%	1,4%	1,0%
<b>Zone Euro</b>	3,5%	0,7%	1,6%
<b>Allemagne</b>	1,9%	0,1%	1,4%
<b>France</b>	2,6%	0,7%	1,6%

Source : FMI, janvier 2023

La croissance économique mondiale qui avait connu un fort rebond en 2021 (+ 5,8 %) suite à la sortie progressive de la crise sanitaire a ralenti en 2022 (+3,4%) et devrait atteindre un niveau plus faible en 2023. Les prévisions de janvier 2023 du FMI se veulent cependant un plus optimistes puisqu'il a relevé ses prévisions de croissance à 2,9% pour le monde en 2023 et non plus 2,7% comme estimé en octobre dernier.

La croissance estimée pour les 24 prochains mois reste malgré tout inférieure à la moyenne historique constatée entre 2000 et 2019 où le monde avait enregistré une croissance moyenne de 3,8%. La hausse des taux des banques centrales pour lutter contre l'inflation et la guerre en Ukraine continuent de peser sur l'activité économique.

En zone euro, la croissance du PIB réel devrait s'établir à 3,5 % en 2022 puis à seulement 0,7 % en 2023 sous l'effet du durcissement de la politique monétaire et du ralentissement de l'économie mondiale. Selon les projections, la croissance devrait rebondir à 1,6 % en 2024 à la faveur du redressement de la consommation et de l'investissement.

# Contexte économique 2023 Annexe A



## **L'inflation devrait ralentir tout en restant à un niveau élevé**

**Après une inflation de 8,8 % en 2022 (moyenne annuelle), le FMI prévoit 6,6 % en 2023 et 4,3 % en 2024 mais restera au-dessus des niveaux enregistrés avant la pandémie (2017/2019) d'environ 3,5%.**

En zone euro, un ralentissement de l'inflation est également attendu, mais il sera moins fort qu'aux USA : elle devrait atteindre 4% en fin d'année (contre 2% estimés pour les USA). Les tensions persistantes sur le marché du travail ne permettront pas un ralentissement plus important. Les subventions publiques joueront toutefois leur rôle dans cette décélération, comme cela a déjà pu être observé en décembre 2022, où l'inflation est repassée sous la barre des 10%.

Cette désinflation à venir est due en partie à la baisse des prix internationaux des carburants et des produits de base non énergétiques en raison de l'affaiblissement de la demande mondiale. En 2023, les prix du pétrole devraient chuter d'environ 16 %, tandis que les prix des produits de base autres que les combustibles devraient baisser en moyenne de 6,3 %.

Pour rappel, les tensions inflationnistes sont apparues dès 2021 dans les principales économies, en raison de la flambée initiale des prix de l'énergie dont l'origine est multiple : réouverture des marchés après la pandémie, développement de goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, hausse des coûts de fret. Les prix alimentaires ont également fortement augmenté dans de nombreux pays, la guerre en Ukraine participant à renforcer ces pressions sur les prix.

Les banques centrales concentrent aujourd'hui leurs efforts sur le rétablissement de la stabilité des prix, et le rythme du resserrement de leur politique s'est fortement accéléré avec, comme corollaire, le risque d'opérer des ajustements excessifs.



# Contexte économique

# 2023

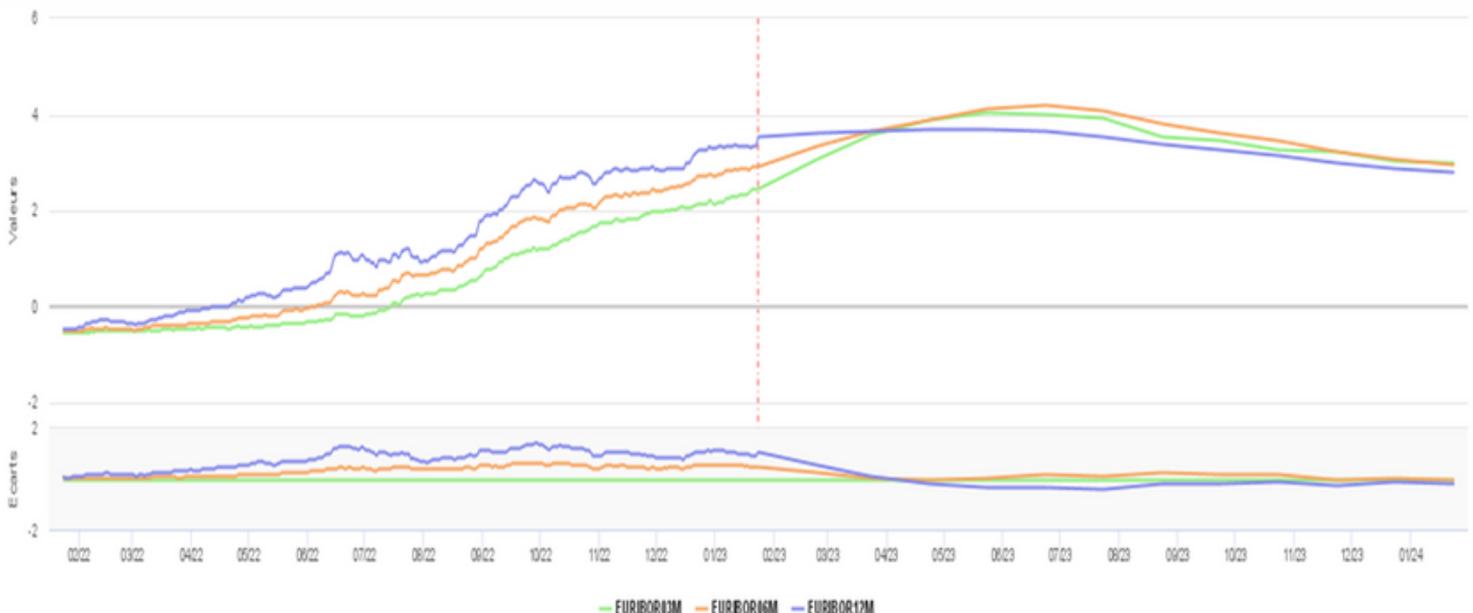
## Annexe A



### L'évolution des taux d'intérêt

Conséquences de cette spirale inflationniste et comme évoqué précédemment, la plupart des banques centrales ont relevé leur taux directeur [1]. A titre d'exemple, en Europe, la BCE a fixé à 2 % le taux d'inflation à moyen terme, impliquant dès lors un pilotage macroéconomique de la zone euro tourné principalement vers cet objectif. Enfin, le relèvement des taux d'intérêt devrait fortement impacter les finances publiques – et plus particulièrement les charges d'intérêts – des pays ayant fortement recours à l'emprunt pour financer leurs actions, alimentant ainsi la dégradation des soldes publics.

## PROJECTION DE LA COURBE DES TAUX



[1] Les taux directeurs sont des taux d'intérêt à court terme utilisés par les banques centrales afin de piloter leur politique monétaire. Le principal taux directeur est le taux de refinancement qui correspond à la rémunération des liquidités accordées aux banques commerciales. Ainsi, plus le taux est élevé, moins la demande de crédit est forte ce qui a pour effet de réduire la vitesse de circulation de la monnaie et de restreindre la masse monétaire, impliquant dès lors la baisse de l'inflation. Depuis le 21 décembre 2022, celui-ci est de 2,5 % (il était de 0,5 % fin juillet 2022,

de 0% au mois de septembre 2019).

## Environnement économique national

Fin 2022, le PIB de la France s'établirait à 2,6 %. En 2023 le Gouvernement anticipe jusqu'à présent une croissance peu dynamique avec une hausse du PIB située à 1 % soit un niveau au-dessus des prévisions du FMI (0,7%) et de la Banque de France (0,3%).

L'inflation pour sa part atteint sur un an 5,9 % en décembre 2022.

La Banque de France[2] anticipe pour 2023 une inflation qui se situerait à 4 % en année glissante sur le 4ème trimestre 2023. La hausse des prix des biens alimentaires et des produits manufacturés ne se normaliserait que progressivement et demeurerait élevée en 2023.

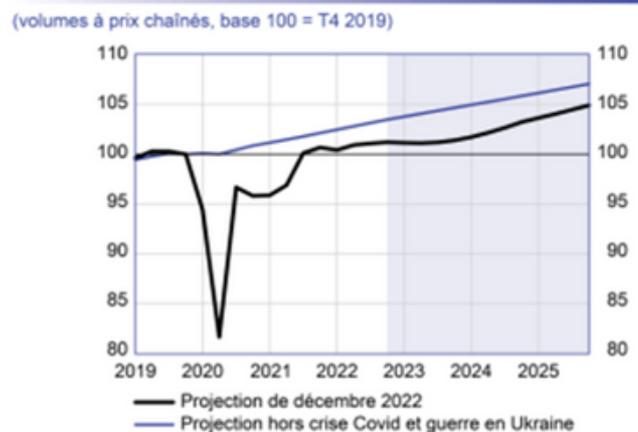
**Les données macroéconomiques pour 2023 sont donc particulièrement dégradées, associant croissance atone et inflation.**

**Graphique 1 : Trajectoires attendues des prix du pétrole et du gaz : comparaison des prévisions de septembre et de décembre 2022**



Source : Eurosystem jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Eurosystem sur fond bleuté.

**Graphique 2 : Niveau du PIB réel prévu en comparaison de la projection hors crise Covid et guerre en Ukraine**



Note : La projection hors crise Covid et guerre en Ukraine correspond à notre publication de décembre 2019, prolongée à partir de 2023 par la croissance potentielle projetée lors du même exercice.

Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté

[2] Banque de France : projections macroéconomiques – 17 décembre 2022

## La conjoncture économique en France : les ménages

L'année 2022 est une année de forte tension sur le pouvoir d'achat des ménages, lesquels ont été impactés par la hausse de l'inflation et du coût de l'énergie. Malgré le bouclier tarifaire mis en place par le Gouvernement.

**Le Revenu Disponible Brut des ménages (RDB)** en euros courant évolue de + 2,6 % au 3ème trimestre (après 1,1% au second trimestre [3]) 2022.

Le pouvoir d'achat par unité de consommation augmente de +0,8 % après deux trimestres de baisse successives (-1,8 % au T1 et -1 % au T2).

Le maintien en 2023 du « bouclier tarifaire » associé à l'indexation d'une partie des prestations sociales sur l'inflation permettraient de limiter la perte du pouvoir d'achat des ménages avec, là aussi, des situations contrastées en fonction des revenus et de la rigidité de leur panier d'achat. En effet, les personnes et familles aux revenus modestes et pour lesquelles l'achat de denrées alimentaires, l'achat d'énergie et le coût du logement occupent une part prépondérante, devraient continuer à être particulièrement impactées.

**Le taux de chômage** pour sa part se situe à 7,3 % au troisième trimestre 2022 (après 7,4 % au T2) Cette relative stagnation, malgré le dynamisme de l'emploi (+122 000 au 3ème trimestre après + 263 000 au 2nd trimestre) s'explique par une croissance parallèle de la population active renforcée par les mesures gouvernementales en faveur de l'alternance. Au premier semestre 2023, ce taux devrait demeurer stable à 7,3 %.

# Contexte économique

# 2023

## Annexe A



### ► 1. Taux de chômage au sens du BIT

moyenne trimestrielle en % de la population active, données CVS



Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

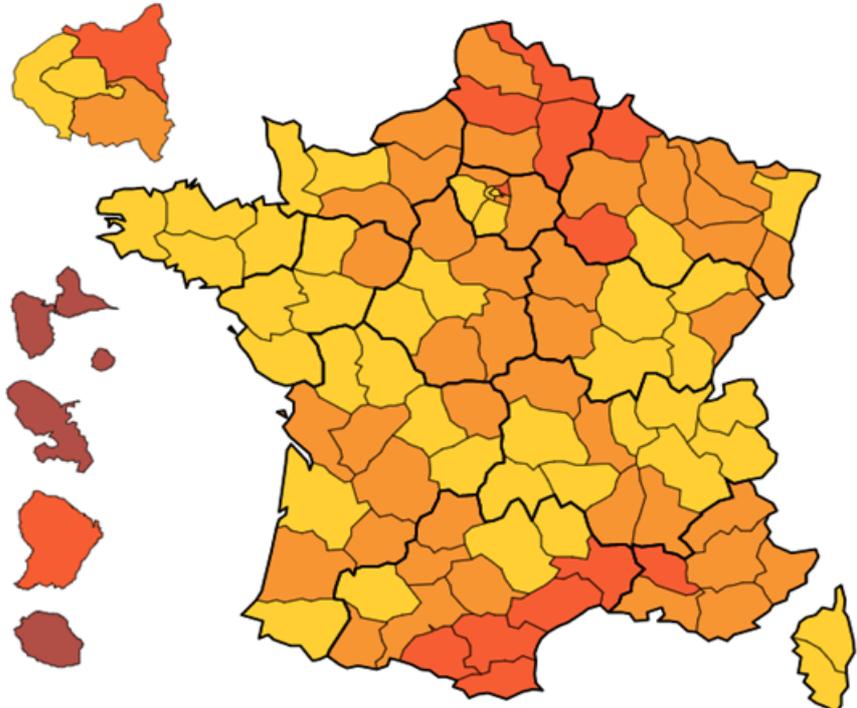
Source : Insee, enquête Emploi

**Avec toutefois des disparités entre départements**

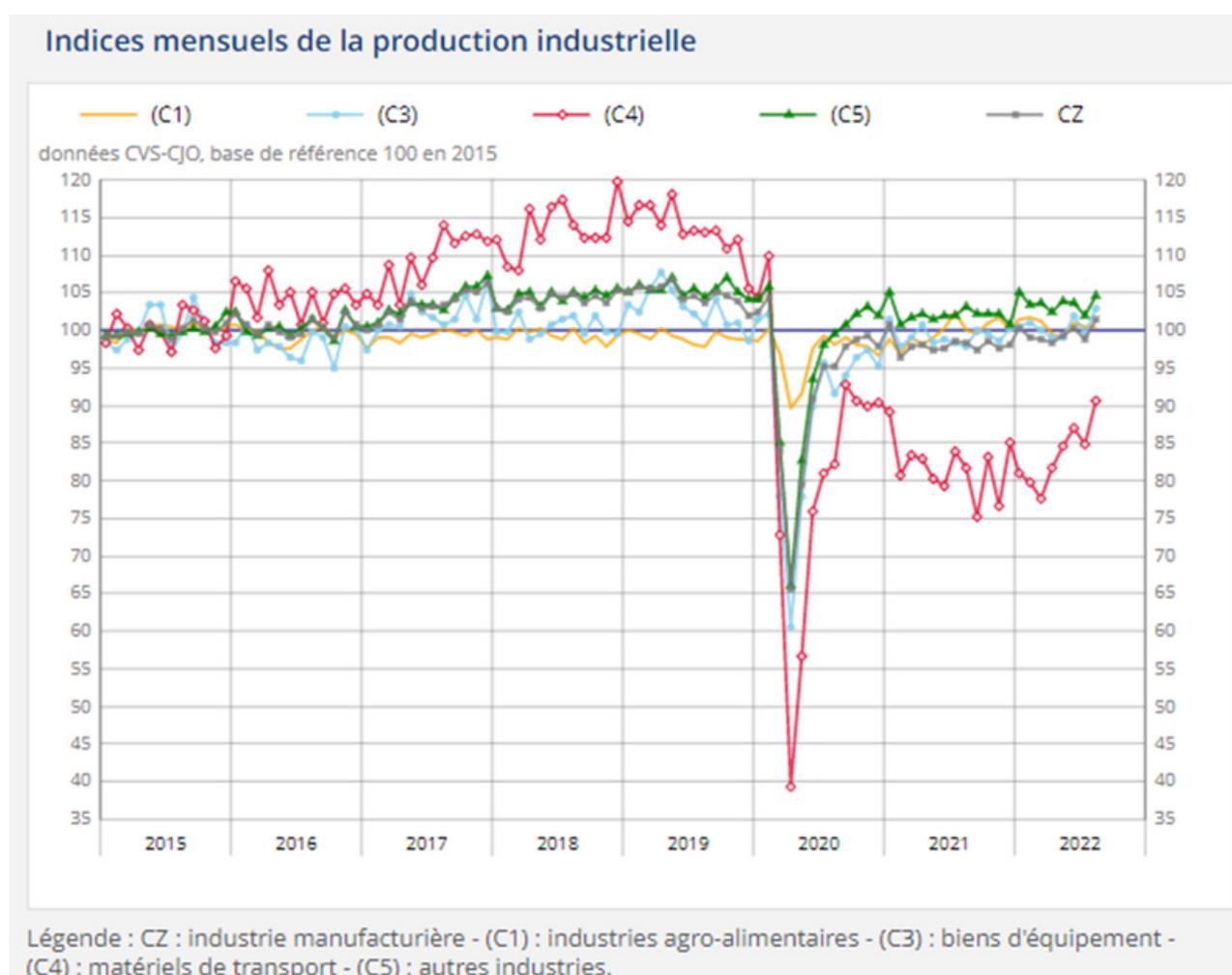
2<sup>e</sup> trim. 2022 (p)

Données CVS, en moyenne trimestrielle (en %)

- 13,7 ou plus
- de 8,9 à moins de 13,7
- de 6,7 à moins de 8,9
- Moins de 6,7



### La conjoncture économique en France : les entreprises



En août 2022, la production rebondit dans l'industrie manufacturière (+2,7 % après -1,6 %) comme dans l'ensemble de l'industrie (+2,4 % après -1,6 %). En juillet 2022, la proportion d'entreprises industrielles déclarant des difficultés de recrutement atteint 67 %, un niveau inobservé depuis 1991 selon l'INSEE qui se traduit par une baisse des taux d'utilisation des capacités de production.

L'accumulation inédite de contraintes d'offre (accès aux matières premières, envolée du cours de l'énergie et du transport), conjuguée à la dynamique de la demande qui a suivi la crise sanitaire, a conduit à une envolée des prix de production dans l'industrie et l'agriculture mais aussi dans la construction.

# Contexte économique

# 2023

## Annexe A



*"En deux ans, entre juillet 2020 et juillet 2022, les prix de production ont ainsi augmenté d'un peu plus de 20 % dans l'industrie (hors énergie), et d'un peu plus de 35 % dans l'agriculture. Pour les services, moins directement exposés à la hausse des cours mondiaux, l'augmentation a été moindre (de l'ordre de +7 % entre le 2e trimestre 2020 et le 2e trimestre 2022), avec néanmoins de très vives augmentations par exemple pour le transport maritime et côtier de fret, dont les prix de production ont plus que doublé en deux ans" [4].*

[4] INSEE, point de conjoncture du 7 septembre 2022



## Présentation des soldes budgétaires des administrations publiques en 2023

En % du PIB sauf mention contraire	2021	2022	2023	2023
Loi de finances initiale pour 2023				LPFP 2023-2027
Ensemble des administrations publiques				
Solde structurel (1)	-5,1	-4,2	-4,0	-4,0
Solde conjoncturel (2)	-1,4	-0,6	-0,8	-0,8
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3)	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-6,5	-5,0	-5,0	-5,0
Dette au sens de Maastricht	112,8	111,5	111,2	111,2
Taux de prélèvements obligatoires (y.c UE nets des CI)	44,3	45,2	44,7	44,7
Dépense publique (hors CI)	58,4	57,6	56,6	56,6
Dépense publique (hors CI, en Md€)	1461	1522	1564	1564
Évolution de la dépense publique hors CI en volume ( %) <sup>1</sup>	2,6	-1,1	-1,5	-1,5
Principales dépenses d'investissement (en Md€) <sup>2</sup>			25	25
Administrations publiques centrales				
Solde	-5,8	-5,4	-5,6	-5,6
Dépense publique (hors CI, en Md€)	597	629	636	636
Évolution de la dépense publique en volume ( %) <sup>3</sup>	4,1	0,0	-2,6	-2,6
Administrations publiques locales				
Solde	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Dépense publique (hors CI, en Md€)	280	295	305	305
Évolution de la dépense publique hors CI en volume ( %) <sup>3</sup>	2,8	0,1	-0,6	-0,6
Administrations de sécurité sociale				
Solde	-0,7	0,5	0,8	0,8
Dépense publique (hors CI, en Md€)	683	700	721	721
Évolution de la dépense publique hors CI en volume ( %) <sup>3</sup>	1,3	-2,6	-1,0	-1,0

La dette pour sa part dépasserait 111,2 % du PIB. Le taux des prélèvements obligatoires se situerait à 44,7 %, la dépense publique à 56,6 % du PIB (soit 1 564 Md€ en volume). Nous noterons que les prévisions de déficit sont fortement hétérogènes en fonction de la nature des administrations concernées. Les déficits seraient portés principalement par les administrations centrales (-5,6 %), les administrations locales présentant un solde nul et les administrations de sécurité sociale un solde positif (+0,8%).

# Loi de Finances pour **2023** Annexe B



## Déficit public depuis 2007 et prévisions pour 2023-2027

En % du produit intérieur brut (PIB)



## SOLDE DU BUDGET GENERALE DE L'ETAT

En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	Exécution 2021	LFI 2022	Révisé 2022	PLF 2023
<b>Dépenses nettes<sup>1</sup></b>	<b>488,5</b>	<b>461,5</b>	<b>513,4</b>	<b>500,2</b>
<i>dont dépenses du budget général</i>	418,8	391,9	444,6	431,9
<i>dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales</i>	43,4	43,2	43,8	43,7
<i>dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne</i>	26,4	26,4	24,9	24,6
<b>Recettes nettes</b>	<b>317,0</b>	<b>307,7</b>	<b>340,1</b>	<b>345,1</b>
<i>dont impôt sur le revenu</i>	78,7	82,4	86,8	86,9
<i>dont impôt sur les sociétés</i>	46,3	40,0	59,0	55,2
<i>dont taxe sur la valeur ajoutée<sup>2</sup></i>	95,5	98,4	102,1	97,4
<i>dont taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques</i>	18,3	18,2	18,0	16,8
<i>dont autres recettes fiscales</i>	56,9	48,6	49,3	58,0
<i>dont recettes non fiscales</i>	21,3	20,2	25,0	30,8
<b>Solde des budgets annexes</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,1</b>
<b>Solde des comptes spéciaux</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,8</b>	<b>-3,5</b>
<b>SOLDE GÉNÉRAL</b>	<b>-170,7</b>	<b>-153,8</b>	<b>-172,6</b>	<b>-158,5</b>

## Principales dispositions de la Loi de Finances pour 2023 intéressant les collectivités territoriales

### Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Conformément à la promesse du président de la république de supprimer cet impôt sur les entreprises, la CVAE, composante avec la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET) est supprimée.

Cette suppression interviendra en deux temps : en 2023, la cotisation due sera réduite de moitié par les entreprises concernées et, en 2024, définitivement supprimée, soit une économie annuelle globale pour les entreprises de près de 9,3 Md€.

Les collectivités bénéficiaires de cette taxe seront compensées selon les modalités suivantes :

- Compensation fixe calculée sur la base de la CVAE moyenne perçue à l'occasion des années 2020 à 2023 [5],
- Une part variable correspondant à la dynamique positive de la TVA perçue par l'Etat au niveau national. Cette fraction ne sera toutefois pas affectée automatiquement à l'ensemble des collectivités bénéficiaires de la part fixe. En effet, cette fraction variable viendra alimenter un fonds national d'attractivité économique des territoires dont les modalités de répartition seront définies ultérieurement.

### Filet de sécurité sur les dépenses énergétiques

Le fonds d'aide aux collectivités mis en place à l'occasion de la Loi de Finances Rectificative pour 2022 est reconduit en 2023. À l'instar du dispositif voté en LFR 2022, seuls les collectivités, Communes ou Départements, ou Groupements les moins favorisés (ceux ayant un potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique de collectivités auquel ils appartiennent) pourront bénéficier de la dotation.

[5] L'année 2023 a été ajoutée par amendement n° 3283 et reprise dans la version du gouvernement à l'occasion de l'adoption du budget (partie recettes) par la procédure dites du 49-3.

# Loi de Finances pour **2023** Annexe B



Toutefois le critère de baisse de l'épargne brute est ramené de 25 % à 15 %.

## **Amortisseur électricité**

A ce dispositif dit « filet de sécurité » viendra s'ajouter un nouveau mécanisme appelé « l'amortisseur électricité » : l'État va prendre en charge la moitié du surcoût sur les factures d'électricité au-delà d'un prix de référence de 180 euros le MW/h. Cette mesure s'appliquera pour les contrats 2023, y compris ceux qui sont déjà signés.

## **Hausse de la DGF**

Le montant de la DGF est fixé à 26 931 362 549 € **[6]**, en hausse de 320 M€ par rapport au Projet de Loi de Finances pour 2023 présenté initialement au Parlement par le Gouvernement. En pratique, ce complément permet de financer les composantes de solidarité de la DGF (DSU, DSR pour les Communes et dotation d'intercommunalité pour les EPCI) sans réfaction sur la Dotation Forfaitaire. La Ville de Poussan qui est bénéficiaire de la DSR devrait donc bénéficier de cet abondement complémentaire.

## **Fonds vert**

L'Etat met en place un fonds d'accompagnement de la transition écologique, autrement appelé fonds vert, doté de 2 milliards d'euros pour l'année 2023. A cela s'ajoute une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un montant de 1 Md€.

## **Taxe sur les logements vacants et majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)**

Le périmètre de la taxe sur les logements vacants est étendu à plus de 4 000 Communes, impliquant en parallèle l'extension du périmètre de la majoration de la THRS. Le décret définissant les nouvelles communes éligibles est en préparation.

**[6]** Cette revalorisation de la DGF fait suite au dépôt de l'amendement n°3536.



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023